



RAPPORT

Développement Durable

2024

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2	Convention intercommunale d'attribution du logement social 2025-2030	24
1 - S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE TERRITOIRE	4	11 communes et 19 entreprises locales engagées dans la Dotation d'action territoriale (DAT) avec Break Poverty25 L'Ecole de la Deuxième Chance E2C	25
Attribution des aides liées au Fonds Dédié pour la transition écologique 2024 et nouveaux critères du fonds dédié aux actions de transition écologique	5	Le rapport égalité femmes - hommes	26
Stratégie de Réduction de l'empreinte environnementale du numérique (REEN) de l'Agglomération et de sa feuille de route	5	Partenariat avec les Bouchons d'amour Beaucerons ..	26
Le Théâtre intercommunal s'engage pour la réduction des gaz à effets de serre	6	4 - FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE CITOYEN	28
Réduction des déplacements liés à la pratique des arts au Conservatoire	7	Accès à la culture pour les personnes sourdes et malentendantes	29
Réduction des consommations d'énergie et travaux sur les sites intercommunaux	7	Accès aux loisirs pour les enfants en situation de handicap	29
Le Parc naturel régional du Gâtinais français : Un nouveau partenariat pour l'accompagnement des communes et des particuliers sur le thème de la rénovation depuis janvier 2024	7	Partenariats entre la direction culturelle et d'Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand	30
.....	11	Convention avec Initiative Essonne	30
2 - PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	11	Favoriser le lien entre les entreprises et les établissements de formation	30
Les projets en lien avec la préservation de la biodiversité du fonds transition écologique 2024	12	Convention avec la Chambre des métiers de l'Artisanat d'Île de France	31
Classement de la vallée de la Louette et de la Chalouette	12	5 - CONTRIBUER A UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	33
Service public de l'eau potable 2024 - Présentation des rapports annuels des délégataires en eau potable 2024 ..	13	Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)	34
Protection des aires de captage	13	Les paniers gourmands du territoire, une mise en avant du savoir-faire local	34
Création d'une nouvelle ressource en eau	13	Manger local au théâtre	34
L'engagement de l'Agglomération pour l'Assainissement	13	Les repas de la restauration collective en crèche, assurés par une cuisine centrale	34
La marque déposée Cresson de Méréville et l'Association de la Cressiculture Essonnienne en marche vers l'obtention d'une Indication Géographique Protégée (IGP)	14	Rapport annuel d'activités 2023 de la CAESE sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés pour la ville d'Étampes et avec les syndicats ..	35
L'Agglomération poursuit ses engagements pour assurer les mesures compensatoires	15	Actions de sensibilisation sur le thème des déchets et de l'environnement	35
L'action du SIARJA sur 2024	16	Nouveaux marchés de collecte et de pré-collecte : ce qui a changé en 2024	36
Actions 2024 du Syndicat de l'Orge	17	Recyclerie éphémère	37
Vélorail de la Juine	18	Foire de l'Essonne verte	38
3 - ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	20	6 - PROCESSUS PARTICIPATIFS, GOUVERNANCE ET ...	40
La maison de la justice et du droit	21	EVALUATION	40
Convention de partenariat avec l'ADIL 91	21	Contribution au SDRIF-E	41
Projet social de territoire	21	Le projet de territoire 2024-2034	41
Charte Inter-bailleurs de relogement	22	Convention Opération de Revitalisation de Territoire ..	42
Charte locale d'Insertion pour les opérations du NPNRU22	22	Avenant au projet Action Cœur de Ville (ACV)	42
Le Contrat de ville 2024-2030	22	Programme Petites Ville de Demain (PVD)	43
La convention fusionnée GUSP/TFPB 2025-2030 ..	22	Programme Villages d'Avenir	43
Fonds de participation des habitants – Attribution de subventions 2024	23	Premiers pas vers un budget vert	43
Attribution des aides dans le cadre de la programmation de la politique de la ville	23	Projet Partenarial d'Aménagement de la RN 20 (PPA RN20)	44
Contrat Local de Santé	24	44
Gestion des demandes de logements sociaux et d'identification des demandeurs	24	L'Agglomération se mobilise par la mise en œuvre d'un schéma directeur des mobilités douces	44
		Schéma de cohérence territorial valant plan climat air énergie territoire	45
		INDICATEURS	46
		GLOSSAIRE	47

Avant-propos

Dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne, comme toutes les collectivités territoriales et établissements publics de plus de 50 000 habitants, a l'obligation de réaliser annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport est discuté et approuvé par les élus à l'occasion des débats d'orientations budgétaires, avec l'objectif d'éclairer les choix politiques selon le prisme du développement durable. Le calendrier budgétaire de notre établissement public prévoit le vote du rapport d'orientations budgétaires en mars de chaque année.

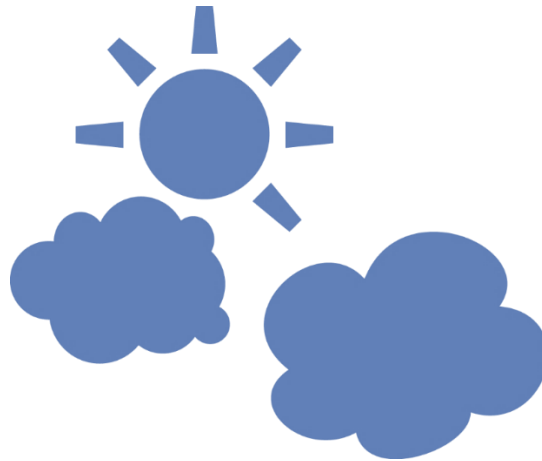
Aussi, afin de respecter ce calendrier et celui de l'organisation des instances communautaires, le bilan des actions et politiques traitées dans ce rapport couvre la période de janvier à décembre 2024.

Ce rapport est structuré de la manière suivante :

- Les 6 chapitres reprennent le volet gouvernance, ainsi que les 5 finalités du développement durable définies par la loi :
 - o La lutte contre les changements climatiques ;
 - o La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
 - o L'épanouissement de tous les êtres humains ;
 - o La solidarité entre les territoires et les générations ;
 - o Les modes de consommation et de production responsables
- Il présente la manière dont l'action publique de l'agglomération répond aux 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU.

Afin de mieux appréhender l'engagement de l'agglomération au regard des Objectifs de développement durable (ODD), le rapport propose une double lecture : les actions et politiques sont présentées selon le prisme des ODD auxquels elles répondent, accompagnées d'indicateurs de l'action de l'agglomération. Pour l'année 2024, ces indicateurs ont été formalisés sous forme d'un tableau, placé en dernière partie du présent rapport.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250324-CA-DEL-2025-005-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025



1 - S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE TERRITOIRE

La transition énergétique est basée sur le diptyque de la sobriété d'une part, se traduisant par la réduction des consommations, et le basculement vers des énergies renouvelables d'autre part, qui produisent moins de gaz à effets de serre, et ce afin de contribuer à atténuer les effets du changement climatique et rendre les territoires plus résilients.

La Communauté d'agglomération de l'Étamptois Sud-Essonnes a une consommation d'énergie finale, tous secteurs confondus, de 921 GWh en 2021 engendrant une émission de 197 kteq CO₂ (selon le périmètre de calcul du Schéma régional climat air énergie). L'agglomération produit par ailleurs 199 GWh d'énergie d'origine renouvelable en 2021 soit près de 21,7% de la consommation d'énergie finale du territoire. Enfin entre 2005 et 2021 l'agglomération a réduit ses consommations d'énergie de 11%.
(Source institut paris région).

Les objectifs de la France sont de réduire la consommation d'énergie finale de 20 % à l'horizon 2030 et de 50 % d'ici 2050, et à porter en parallèle la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale d'énergie en 2020 et à 33 % en 2030, tout en veillant à la diversification des sources d'approvisionnement.

Aussi, bien que le défi soit de taille concernant la réduction de consommation d'énergie finale, l'agglomération est sur une trajectoire qui entre dans les objectifs définis par la France, bien que certaines marches à 2040 et 2050 seront plus difficiles à franchir. Aussi, il faut dès aujourd'hui préparer les stratégies permettant à l'agglomération de maintenir cette trajectoire ambitieuse. L'objectif de part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie était atteint en 2021, il faut désormais pérenniser la situation et diversifier les sources d'énergies renouvelables sur le territoire.

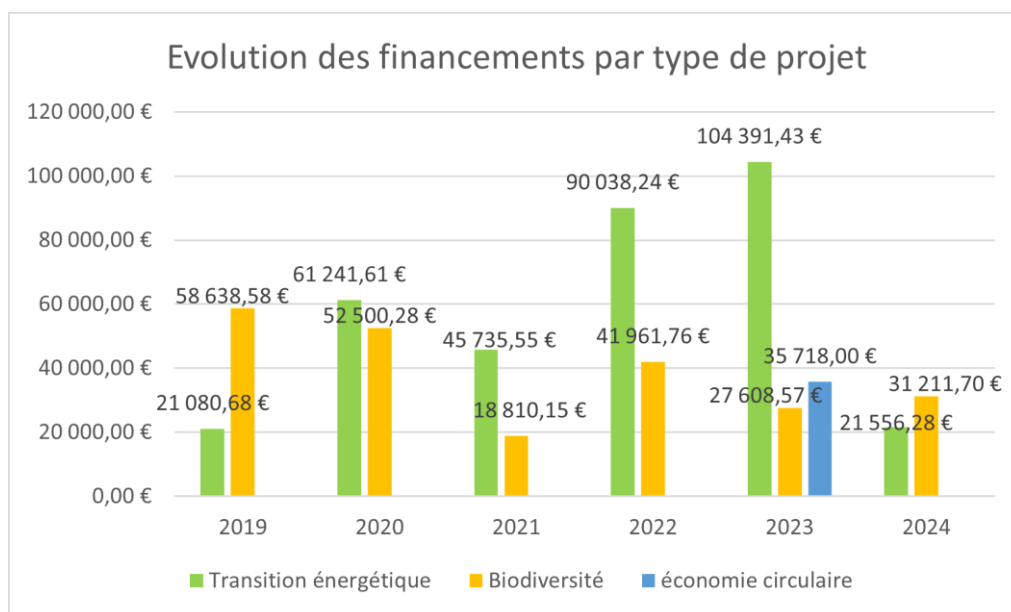
Attribution des aides liées au Fonds Dédié pour la transition écologique 2024 et nouveaux critères du fonds dédié aux actions de transition écologique



Le fonds dédié aux actions de transition écologique est l'outil permettant à la CAESE d'agir afin d'accompagner la transition écologique du territoire auprès des communes.

Mis en œuvre dès 2019, ce fonds permet aux communes de présenter des projets vertueux impactant leur consommation d'énergie, la biodiversité et renforçant la résilience du territoire. Le tableau ci-dessous indique la répartition de l'enveloppe allouée chaque année depuis sa création, selon que les projets aient été en lien avec la transition énergétique, la préservation de la biodiversité ou l'économie circulaire.

En 2024, l'appel à projet a permis de financer 8 projets et attribuer 52 768 euros.



En 2024, 2 dossiers en lien avec la transition énergétique ont été financés, pour une subvention attribuée de 21 556,28 euros correspondant aux projets suivants (les 6 projets en lien avec la biodiversité sont décrits dans le chapitre 2) :

- Bouville : Installation d'une chaudière granule pour l'école
- Morigny-Champigny : Installation d'une pompe à chaleur Air/Air

Afin de faire évoluer cet appel à projets en 2025, les actions, les taux affectés, et les critères de performance ont été retravaillés avec la commission « agriculture, ruralité, alimentation, producteurs, environnement et transition énergétique » le 26 septembre 2024 et font l'objet de fiches-actions détaillant les projets pouvant être subventionnés. L'enveloppe prévisionnelle attribuée pour l'année 2025 est de 132 000 euros et sera validée lors du vote du budget.

Stratégie de Réduction de l'empreinte environnementale du numérique (REEN) de l'Agglomération et de sa feuille de route

Face à l'impact croissant du numérique sur l'environnement qui représente 2.5% de l'empreinte carbone nationale, l'Agglomération a adopté en Conseil communautaire du 16 décembre 2024 une feuille de route pour réduire son empreinte environnementale et numérique (REEN), conformément à l'article 35 de la Loi du 15 novembre 2021, par le déploiement du Plan d'actions suivants :

- Questionner les impacts liés au développement de nouveaux systèmes d'information,

- Déployer des pratiques internes de sobriété des usages,
- Stimuler les filières du recyclage et du réemploi en privilégiant l'achat de produits numériques présentant un bon indice de réparabilité et de durabilité,
- Soutenir des initiatives à vocation territoriale autour du numérique responsable,
- Mesurer et analyser l'empreinte carbone des outils numériques.

Le Théâtre intercommunal s'engage pour la réduction des gaz à effets de serre



En 2024 le Théâtre intercommunal a présenté au grand public 32 spectacles pour 62 représentations, 14 spectacles ayant eu lieu au Petit Théâtre d'Étampes et 18 ayant eu lieu Hors-les-Murs, dans 13 autres communes du territoire. Ces spectacles ont permis d'émerveiller 5 600 spectateurs sur la Communauté d'Agglomération. L'équipe en charge de la programmation du théâtre a particulièrement œuvré en 2024 pour réduire la production de gaz à effets de serre du service, tant pour les déplacements des artistes nationaux et internationaux que pour leurs repas mais aussi pour les déplacements des spectateurs.

Des projecteurs LED au théâtre

Depuis 2018 un plan de remplacement des 80 projecteurs a été mis en place par le théâtre intercommunal d'Étampes afin de remplacer les éclairages thermiques du parc pour des éclairages LED qui consomment environ 8 fois moins d'énergie. 19 éclairages ont été remplacés entre 2018 et 2023. En 2024, 50 000€ de budget ont permis de racheter 24 projecteurs supplémentaires et tous les accessoires nécessaires à leur fonctionnement.



Changement des horaires des spectacles pour favoriser l'usage du RER

Dans le but d'inciter les spectateurs à venir en transport en commun pour assister aux représentations et ainsi réduire les émissions de gaz à effets de serre liées aux déplacements, le Théâtre intercommunal a fait le choix d'avancer les horaires de tous les spectacles du soir à 20h. Grâce à cette avancée de 30 minutes dans la soirée, les spectateurs et les artistes peuvent désormais repartir avec le dernier RER en fin de soirée. L'explication de la démarche a été partagée au plus grand nombre et aux spectateurs dans la newsletter du théâtre.

Déplacement des artistes

Afin de limiter les émissions de gaz à effets de serre, il a été décidé par l'équipe du Théâtre que les artistes et les troupes ne seraient plus défrayés de leur transport en avion si une alternative en train était possible. Plus encore, la salle du Petit Théâtre d'Étampes est adhérente au Réseau Chaînon porté par Chaînon Manquant. Ce réseau fédère 367 salles en France qui s'engagent à travailler ensemble pour rationaliser les tournées des artistes. Ainsi, le choix des compagnies programmées se fait également grâce à ce prisme de proximité avec des salles du reste de l'Île-de-France ou du Loiret par exemple. De plus, en 2024, via le Collectif pour la Culture en Essonne s'est monté un groupe de travail sur les programmations mutualisées. Plus de raisons donc de faire venir des artistes de très loin en avion et pour un seul spectacle...

Réduction des déplacements liés à la pratique des arts au Conservatoire

Le Conservatoire de la CAESE, qui dispose d'un établissement de musique à Étampes et d'un établissement de danse à Méréville, accueille chaque année entre 700 et 750 élèves dans les disciplines de la musique, de la danse et des arts plastiques. Depuis deux ans, une réflexion est menée pour encourager le covoiturage entre les familles d'élèves. Cette initiative est mise en avant sur les affiches de programmation des concerts, et le personnel du conservatoire incite les familles, qu'elles soient plus ou moins mobiles, à se mettre en contact pour organiser des trajets en commun. De plus, un bus scolaire mutualisé avec le CCAS a été mis en place pour transporter les enfants vers différentes répétitions et activités liées au conservatoire. Ce service vise à ne pas pénaliser les familles sans véhicule tout en contribuant à réduire les déplacements.

Dans la même optique, le théâtre a installé un QR code sur les affiches de toutes ses représentations afin de promouvoir le covoiturage entre spectateurs. Bien que cette initiative soit novatrice, elle n'a pas rencontré le succès escompté, les QR codes n'ayant pas été scannés. Néanmoins, elle a peut-être permis de susciter des échanges sur le sujet.

Réduction des consommations d'énergie et travaux sur les sites intercommunaux



L'année 2024 a été l'année de mise en place du recueil des données de consommation des bâtiments grâce à la plateforme de management de l'énergie Avob. Ce logiciel d'optimisation énergétique des bâtiments permet la récupération des index de compteurs de fluides. Ainsi, les 6 bâtiments de plus de 1000m2 appartenant à l'agglomération (le Rurapôle de Saclas, le Théâtre intercommunal d'Étampes, l'Hôtel communautaire, le Conservatoire d'Étampes, l'accueil de loisirs de

Valnay et la Maison de la petite enfance Serge Levez) sont désormais pilotés en direct. La prise en compte des données de consommation permettra de définir des axes d'amélioration de la consommation finale d'énergie des bâtiments et des usages de ses occupants.

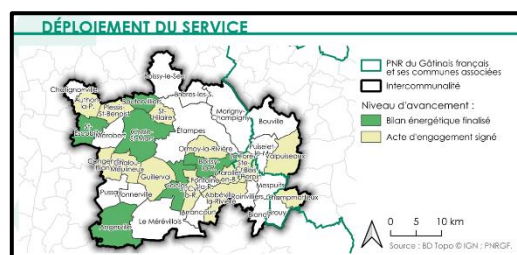
Divers travaux et études préalables à la réalisation de travaux ont été effectués en 2024 :

- Les conservatoires de Méréville et d'Étampes, l'hôtel Anne de Pisseleu, la bibliothèque Diane-de-Poitiers, le Théâtre Intercommunal et la Crèche Serge Levez ont été équipés avec des thermorégulateurs et robinets thermostatiques sur les radiateurs.
- Au centre de loisirs de Valnay les régulateurs ont été remplacés par des régulateurs pilotables.
- Des études ont été initiées pour démarrer en 2025 la rénovation des toitures, façades (aspect esthétique) et menuiseries de la Bibliothèque Diane-de-Poitiers et imaginer l'aménagement de la future Cité Culturelle d'Étampes.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français : Un nouveau partenariat pour l'accompagnement des communes et des particuliers sur le thème de la rénovation depuis janvier 2024



En janvier 2024 l'Agglomération a établi pour 3 ans un partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF) pour la mise en place du service de maîtrise de l'énergie pour les particuliers et les collectivités. Le PNRGF s'appuie sur une équipe de conseillers France Rénov spécialisés par cible - ménages, copropriétés et collectivités – pour fournir un conseil technique et financier, neutre, indépendant et gratuit. Sa mission est d'informer, de conseiller et d'accompagner les ménages



et les collectivités dans leurs démarches contre le changement climatique et pour la transition énergétique et écologique.

Conseil aux collectivités



Le PNRGF, via un Econome de Flux dédié, apporte son expertise aux communes de la CAESE et se positionne en interlocuteur unique et expert sur les sujets d'aides territoriales, à savoir le Fonds de la CAESE, les aides du SIEGE, et pour les 6 communes du parc (Bouville, Puiset-le-Marais, La Forêt-Sainte-Croix, Valpuseaux, Brouy et Champmotteux) les Subventions Parc.

Diverses communes ont été accompagnées en 2024 à travers l'analyse des consommations, l'aide à la priorisation de travaux ou bien encore l'accompagnement de travaux :

- 20 actes d'engagements, 7 inventaires patrimoniaux et 7 bilans énergétiques ont été réalisés sur l'année 2024.
- 2 études énergétiques simplifiées ont été réalisées pour le café associatif de Chalou-Moulineux et la rénovation de la salle polyvalente d'Authon-la-Plaine
- 1 étude de faisabilité de chaufferie bois a été réalisée pour l'école de Saint-Escobille
- 1 étude comparative de devis a été menée pour le projet de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective à Saclas

Suivi des actions du service public de la Rénovation de l'Habitat – bilan des Programmes d'Intérêt Général 2019-2024

13 dossiers ont été étudiés pour 6 communes du territoire : Bouville, Puiset-le-Marais, Valpuseaux, Champmotteux, La Forêt-Sainte-Croix et Brouy. Le bilan Avant/Après du coefficient d'Energie Primaire des bâtiments concernés s'établissait à 29 942 kWhEP/m²/an et est désormais, au global, de 14 390 kWhEP/m²/an, soit un Gain énergétique moyen de 50% et un Gain d'émission de gaz à effet de serre moyen à 66%.

Accompagnement des copropriétés

En 2024 : 2 syndicats de copropriétés se sont saisis de l'espace France Rénov pour bénéficier de conseils personnalisés afin d'inciter à aborder ces sujets de rénovation énergétique en assemblées générales.

Animation/Intervention auprès des particuliers

Sur 2024, le PNRGF a réalisé auprès des habitants de la CAESE :

- 365 informations réalisées de premier niveau soit 114% de l'objectif
- 164 conseils personnalisés réalisés soit 103% de l'objectif
- 27 accompagnements pour la réalisation des travaux (incluant en phase travaux et via mon accompagnateur rénov) soit 90% de l'objectif fixé.

Au global, de très bons résultats ont été obtenus dépassant les objectifs fixés dans le cadre de la convention, pour les conseils de 1^{er} niveau et conseils personnalisés.

Bilan de Ma Prime Rénov' – Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

Le PNRGF accompagne aussi les particuliers au dépôt des dossiers MaPrimeRénov'. Dans le cadre de MaPrimeRénov' Parcours Accompagné. 11 dossiers de particuliers ont ainsi été accompagné et signés avec Mon Accompagnateur Rénov'.

Sur ces 15 dossiers signés MAR pour une rénovation globale et bilans thermiques, 8 ont été acceptés et 5 sont en cours. Cela représente l'accompagnement de 466 692 euros de travaux avec un reste à charge de 89 564 euros. Ces aides ont principalement bénéficié à des foyers au profil dit « très modeste » et « modeste ».

Directions impliquées

- ✓ Direction aménagement et développement durable
- ✓ Direction du bâtiment
- ✓ Direction des affaires culturelles

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250324-CA-DEL-2025-005-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025



2 - PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

A travers son plan biodiversité, publié en juillet 2018, la France œuvre à préserver la nature et à la restaurer lorsqu'elle est dégradée à travers le développement de l'agroécologie et des méthodes de production limitant l'utilisation de pesticides et la préservation de la qualité des sols, des cours d'eaux et des océans. Ces enjeux sont également déclinés dans le cadre des objectifs de la politique de Zéro artificialisation, visant le développement de la végétalisation et la désimperméabilisation des sols artificiels.

La CAESE est un territoire riche en biodiversité, notamment sur les versants de la Juine, de la Louette et de la Chalouette. Elle est constituée à 75% de surfaces agricoles donnant au territoire son caractère rural à préserver. Dans ce contexte, la CAESE développe diverses actions visant à préserver la biodiversité et la qualité des paysages qui la compose.

Les projets en lien avec la préservation de la biodiversité du fonds transition écologique 2024

En 2024, 6 projets en lien avec la préservation de la biodiversité ont été financés pour un montant de 31 211,70 euros correspondants aux projets suivants :



- Angerville : Végétalisation et renaturation des espaces urbanisés de la ville
- Authon-la-Plaine : Désimperméabilisation du terrain de tennis
- Châlo-Saint-Mars : Plantation d'arbres et de haies
- Ormoy-la-Rivière : Acquisition de foncier inconstructible
- Saclas : Création accès bâtiment espace vert
- Saint-Cyr-la-rivière : Acquisition de foncier inconstructible.

Classement de la vallée de la Louette et de la Chalouette

Les vallées de la Louette et de la Chalouette, constituent un ensemble paysager remarquable inscrit sur la liste des sites protégés depuis 1977. S'étendant sur 2200 hectares, principalement sur les communes de Boutevilliers, Châlo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Étampes et Saint-Hilaire, ces vallées offrent un environnement naturel d'une grande richesse. Leur diversité écologique, avec une faune et une flore variée, est un atout majeur pour le patrimoine régional. Le territoire, composé de prairies, de forêts, de plateaux et cours d'eau, constitue un espace de préservation important, reflétant la qualité environnementale de la région de l'Étampois.

Afin de doter les pouvoirs publics de moyens juridiques permettant de conserver ce patrimoine à la hauteur de ses qualités, les communes de Boutevilliers, Châlo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux et Saint-Hilaire ont initié une démarche de classement de ces vallées auprès de la Préfecture de du Ministère de la transition écologique en 2022. Cette démarche, officiellement engagée par la tenue du premier comité de pilotage en 2023, vise à créer une Servitude d'Utilité Publique (SUP) permettant une protection plus forte pour les espaces concernés.

La procédure s'organise autour de 5 phases de travail permettant d'aboutir à la définition du périmètre et l'élaboration du document d'orientation et de gestion. La démarche est animée par le groupement de bureau d'études sélectionné par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT), service de l'État en charge du suivi de la procédure :

Au cours de l'année 2024, les élus communaux, techniciens intercommunaux et des services de l'État, ainsi que les partenaires du projet ont activement contribué à l'élaboration du cahier de recommandations au cours de plusieurs instances de concertation sur les thèmes de l'agriculture, la gestion de la ressource en eau, l'habitant, la construction et les risques. Cet outil de gestion, bien que n'ayant pas de valeur réglementaire, est destiné à accompagner les élus dans la protection des sites classés.

À l'issue du Comité de pilotage du 11 octobre 2024, la DRIEAT et son bureau d'études ont rencontré les représentants de chaque commune. Ces échanges ont permis de finaliser les périmètres ainsi que les grandes lignes du futur cahier de recommandations qui sera soumis à enquête publique.

Pour renforcer la concertation autour de la procédure, une réunion publique a été organisée fin 2024 avec l'objectif d'informer les habitants des choix retenus et préparer les dernières étapes préalables à la demande de classement.

Service public de l'eau potable 2024 - Présentation des rapports annuels des délégués en eau potable 2024



L'agglomération a bénéficié du transfert de la compétence eau potable et assainissement en 2020. À ce titre, et conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), la CAESE produit un rapport synthétique annuel (RPQS - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable) retraçant l'activité menée sur la base d'indicateurs techniques et financiers pour les différentes collectivités de la CAESE quel que ce soit le mode de gestion par délégation de service public ou en régie publique.

Protection des aires de captage

La CAESE est engagée dans le cadre du transfert de la compétence eau potable depuis 2020 dans l'étude portant sur la délimitation des Aires d'Alimentation de Captages et l'élaboration de plans d'actions et d'un réseau de suivi.

L'année 2024 marque la finalisation de la phase 1 de l'étude portant sur la délimitation des aires d'alimentation de captages et ses vulnérabilités dans le but de garantir la qualité de l'eau pompée. En parallèle la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et des Infrastructures et le bureau d'études mandaté ont débuté la phase des diagnostics agricoles (réalisation de 5 diagnostics agricoles auprès d'exploitants agricoles). Ces diagnostics sont une base de travail pour définir, avec les agriculteurs, les actions à mener, les programmes à tester et les actions qui seront accompagnées financièrement pour améliorer la qualité de l'eau.

Création d'une nouvelle ressource en eau

En 2024, des travaux de création d'un nouveau forage en eau ont été réalisés pour renforcer la future sécurité de la distribution en eau sur la commune d'Angerville

L'engagement de l'Agglomération pour l'Assainissement

La CAESE, à travers sa compétence assainissement, agit d'une part sur l'assainissement collectif, à travers l'exploitation des Stations de traitement des eaux usées (STEU) et des réseaux, et d'autre part sur le volet assainissement individuel en effectuant des contrôles périodiques, et en accompagnant les usagers dans la mise en conformité des dispositifs, notamment à la suite de ventes, où la mise en conformité doit être effectuée dans un délai d'un an. Le but premier de ce service est ainsi de participer à limiter l'impact des rejets sur le milieu naturel.

Les investissements lancés en 2023 dans le domaine de l'assainissement pour garantir la qualité de l'eau rejetée dans les milieux ont donné lieu à des travaux qui ont été livrés en 2024. Ainsi à Boutervilliers la station d'épuration par filtres plantés de roseaux pour le traitement des eaux usées a été réceptionnée, ainsi que plusieurs travaux de réhabilitation des postes de relevage.

En février 2024, le Conseil communautaire a validé le principe d'une gestion globale de l'assainissement collectif par délégation de service public avec un démarrage de la concession au 1^{er} janvier 2025. Après consultation et négociation, le choix du délégataire s'est orienté vers le choix de la société SUEZ Eau France SAS sur le périmètre de l'étude concernée. (Les communes de Pussay et du Mérévillois sont hors périmètre car étant déjà sous contrat de DSP). La concession le remplacement d'équipements énergivores sur le bassin à boues activées tels que les compresseurs et les rampes de diffuseurs d'air.

La CAESE regroupe l'essentiel des dispositifs ANC sur son territoire. La Communauté d'Agglomération gère le service public de l'assainissement non-collectif sur 35 des 37 communes de

la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, les communes de Champmotteux et de Brouy étant, pour des raisons historiques gérées par le Parc National Régional du Gâtinais Français.

La nécessité de mise en œuvre d'un schéma directeur de l'eau potable couplé à un plan de gestion de sécurité sanitaire de gestion des eaux afin d'avoir une meilleure vision globale et hiérarchiser les investissements, a été mis en avant. Le choix du bureau d'étude et le démarrage de l'étude programmés en 2025, ont pour objectifs principaux l'amélioration de la qualité de la ressource « eau » en évitant les traitements complexes, du rendement du réseau en projetant le remplacement des ouvrages et des canalisations, et l'optimisation des coûts pour réduire les charges sur le service rendu aux usagers.

En 2025 la communauté d'Agglomération assurera la gestion des eaux pluviales urbaines relevant de sa compétence, par une prestation de service.

Gestion différenciée des espaces naturels



Initiée en 2022, l'agglomération a poursuivi en 2024 la gestion différenciée des espaces verts en pratiquant la tonte raisonnée et les prairies laissées libres de pousser. Le contrat privé de gestion de l'assainissement laisse également une grande part au développement durable, avec l'implantation de ruches et l'entretien d'éco-pâturages sur les parcelles et infra.



La marque déposée Cresson de Méréville et l'Association de la Cressiculture Essonniennne en marche vers l'obtention d'une Indication Géographique Protégée (IGP)

Le Cresson de Méréville visible au SIA de Paris 2024, à la Foire au Cresson de Méréville et au Site Remarquable du Goût de Méréville



En début d'année la marque collective Cresson de Méréville a été présentée pour la deuxième année au Salon International de l'Agriculture de Paris qui s'est tenu du 24 février au 3 mars 2024 sur le stand du Département de l'Essonne. Pour l'occasion, des cressiculteurs proposaient du cresson frais et des produits transformés



à base de cresson à la vente et à la dégustation. Le coordinateur du Programme Agricole Territorial était également présent à leurs côtés pour expliquer la démarche d'IGP et le soutien apporté par l'agglomération aux cressiculteurs.

On a ensuite retrouvé les cressiculteurs sur le weekend de Pâques à la Foire au Cresson de Méréville et en septembre au Site Remarquable du Goût de Méréville pour la valorisation de la marque collective et le projet d'IGP.

Le site web cressondemereville.com

2024 a été l'année de livraison du site web www.cressondemereville.com, financé à 50% par la CAESE dans le cadre des financements obtenus via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour la période 2022 – 2024. C'est le site vitrine du produit, de la marque déposée Cresson de Méréville, et de la démarche des 12 cressiculteurs qui sont engagés sans la démarche d'obtention d'une IGP sur les 24 producteurs de l'Essonne. A eux seuls ils représentent 30% du cresson français !

Le Cresson de Méréville à la Tour Eiffel



En 2024 un cressiculteur a fourni son cresson à l'un des Chefs français les plus prestigieux, Thierry Marx (2 étoiles Michelin), pour son restaurant Madame Brasserie, perché au 1^{er} étage de la Tour Eiffel. La CAESE a sollicité le Chef et le cressiculteur pour réaliser *in situ* une vidéo de valorisation. Un format long et un format court ont été réalisés, et le format court, publicitaire, a été diffusé sur la plateforme TF1+ à partir du 19 octobre 2024 et pour 600 000 diffusions. Une magnifique visibilité pour le produit.

L'Agglomération poursuit ses engagements pour assurer les mesures compensatoires



En 2017, la CAESE a construit une déviation qui relie le plateau de Guinette situé sur le plateau d'Étampes, à la zone industrielle située en contrebas, entraînant la destruction d'habitats naturels que la CAESE doit compenser. Pour ce faire, la CAESE a fait réaliser des suivis écologiques recensant les espèces abritées sur les sites de compensation et permettant d'orienter la mise en œuvre de travaux visant à améliorer la biodiversité des lieux.

Travaux de génie écologique

Dans le cadre des mesures de compensations, diverses actions doivent être réalisées afin de favoriser la biodiversité durant une période de 30 ans sur 4 sites (jusqu'en 2047). À ce titre, diverses actions ont été réalisées en 2024 :

- **Le géosite de Pierrefitte** : la CAESE a signé une convention visant le versement de 10 000 euros par an au Conseil départemental de l'Essonne afin de financer des actions de réouverture de milieux et de défrichage par traction animale, permettant de rétablir les plaines calcicoles, qui sont un terrain favorable au développement de nombreuses espèces d'orchidées.
- **Le site de compensation d'Ormoys-la-Rivière.**
 - o **Dans la parcelle forestière de 568m² dite « site 3 »** environ 5 arbres ont été abattus en 2024 et 5 autres le seront en 2025. L'essence visée par les abattages est le peuplier, l'objectif global sur cette parcelle étant d'ouvrir le milieu pour avoir plus de lumière au sol et enlever les peupliers qui pompent démesurément l'eau du sol. Cela favorisera, en plus du fauchage, la création d'habitats ouverts.
 - o **Sur le site de boisement en bordure de Juine** : pour mettre en œuvre le plan de gestion dans les meilleures conditions, la CAESE prévoit une visite de terrain du site des parcelles en 2025, accompagnée par un écologue avec qui l'agent en charge du suivi pourra déterminer concrètement et précisément les actions à mener. Sur cette base, un cahier des charges pourra être rédigé pour une réalisation des travaux dans le courant de l'année 2025.

Suivis écologiques

Au sein des sites d'Étampes et d'Ormoix-la-Rivière, les suivis écologiques menés en 2023 et 2024 ont été réceptionnés. Il s'agissait, dans le cadre des mesures compensatoires de réaliser un recensement des espèces d'oiseaux, de chauves-souris, d'insectes, de reptiles et de la flore présents. Ces relevés seront renouvelés tous les 5 ans et permettront de définir si les travaux ont bien eu un effet positif sur le développement des espèces recensées, et de définir d'éventuelles mesures correctives à mettre en œuvre.

L'action du SIARJA sur 2024

L'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a financé le SIARJA (Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Juine et Affluents) à hauteur de 526 270 euros en 2024 via la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations). Cette taxe permet de mettre en œuvre des projets visant l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Elle est prélevée annuellement sur les impôts fonciers.



Le SIARJA est compétent pour les 4 volets de la GEMAPI sur un périmètre de 42 communes situées sur 5 EPCI (CCVE, Cœur d'Essonne, CCEJR, CAESE, CC du Pithiverais). Le Syndicat est structure porteuse du « Contrat de territoire Eau, Climat et Trame verte et Bleue de la Juine et affluents » et participe au « Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) » d'intention Juine-Essonne-Ecole porté par le Département de l'Essonne.

Entretien et gestion des cours d'eau

En 2024, les travaux prioritaires de renaturation des cours d'eau ont été menés sur le secteur de Cailles et Boigny et sur le Moulin Saint-Denis (Le Mérévillois et Saclas) sur un tronçon de 2km sécurisant l'activité cressicole et favorisant la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques. Un éco-pâturage bovin a été mis en place sur le site des Lavandières (Le Mérévillois), acquis en 2023. Les études précédemment engagées se sont poursuivies pour des travaux envisagés en 2025-2026 notamment sur les communes de Châlo-Saint-Mars, Boissy-la-Rivière ou Saclas. Le Syndicat participe également au comité de suivi des travaux de restauration hydro-écologique du Domaine départemental de Méréville.

Zones humides

Le Syndicat est en passe de couvrir l'ensemble du territoire vis-à-vis de la délimitation des zones humides de fonds de vallée, afin de les intégrer dans les documents d'urbanisme (obligation réglementaire faite aux communes) et de définir des plans de gestion pour planifier des interventions de restauration et de gestion. Le fonds de vallée sur le territoire de la CAESE est actuellement totalement couvert par ces études, avec près de 950ha de zones humides inventoriées, l'inventaire des communes du plateau étant programmé pour 2025. De plus le SIARJA développe également un réseau Mares partenarial, et a accompagné les communes de Pussay et de Guillerval dans ce cadre.

Prévention des inondations

Le SIARJA décline un protocole de gestion de crise interne des rivières de l'Essonne et de la Juine mis en œuvre dans le cadre du phénomène exceptionnel du 9 octobre (ex-ouragan Kirk). Le dossier majeur relatif à la modélisation hydrologique et hydraulique du bassin versant Juine/Essonne est en voie de validation de ses résultats. Plusieurs points de mesures hauteur d'eau, débit et pluviométriques ont été implantés.

Ruissellement et érosion en milieu rural

Le SIARJA intervient de manière à prévenir ces phénomènes qui nuisent à la qualité des cours d'eau et de la ressource en eau et provoquent des inondations, par le développement de solutions d'hydraulique douce. Le SIARJA est porteur d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique « TRAMES Juine » sur l'ensemble de son territoire pour promouvoir auprès des agriculteurs des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques Biodiversité (MAEC) favorables à la lutte contre les ruissellement et l'érosion (couverts et prairies favorables à la biodiversité, entretien des haies, fossés et mares). En 2024, cinq agriculteurs ont contractualisé des MAEC création de couverts d'intérêt faunistique et floristique et création de prairies, dont 3 sur la CAESE pour une surface de 13,73 Ha. Depuis le début de la programmation, 48,19 Ha ont ainsi été engagés en MAEC dont 36,7 Ha sur la CAESE (76%).

Préservation de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau

Le SIARJA a appuyé cette année la CAESE dans l'animation et le suivi de l'étude de ses Aires d'Alimentation de Captages, avec notamment l'animation de la stratégie pour le développement de filières agricoles à bas niveaux d'intrants et la recherche de synergies d'actions. Le SIARJA participe au comité de programmation du Groupement d'Action Local du programme LEADER animé par le PNR du Gâtinais français, qui vise entre autres, à financer la structuration de filières agricoles et sylvicoles locales et durables.

Intégration des thématiques Eau, Climat et Trame verte et Bleue dans les projets communaux

Le SIARJA met ses données à disposition et appuie les collectivités du bassin versant pour l'intégration dans les documents d'urbanisme, PLU et SCOT-AEC, de la trame verte et bleue et des risques liés aux inondations et ruissellements. Par ailleurs, le SIARJA participe au projet de classement de la vallée de la Chalouette et Louette.

Actions 2024 du Syndicat de l'Orge

Le Syndicat de l'Orge exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au sein des communes de Boissy-le-Sec, Authon-la-Plaine et Chatignonville pour une gestion hydraulique cohérente, une reconquête de la qualité des eaux ambitieuse et un aménagement durable de la vallée de l'Orge et ses affluents.

Prévention des inondations

Le Syndicat de l'Orge a rencontré les agriculteurs concernés par le schéma d'aménagement d'hydraulique douce le mardi 06 février 2024, en mairie de Boissy-le-Sec. La réunion s'est poursuivie dans les parcelles pour échanger sur les aménagements proposés. Ces aménagements ont pour objectif de réduire la vulnérabilité face aux inondations du bourg de Boissy-le-Sec.

Les discussions n'ont pas abouti sur la réalisation d'aménagements. A noter que le centre-bourg de Boissy-le-Sec a de nouveau été inondé lors de la tempête Kirk en octobre.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques



Le Syndicat de l'Orge travaille en étroite collaboration avec le monde agricole pour la protection de la ressource en eau et de la biodiversité sur le territoire, notamment au travers d'un programme de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Dispositif de la Politique Agricole Commune, les MAEC permettent aux agriculteurs, désireux de s'engager dans la transition agroécologique, de bénéficier d'une aide financière dans le cadre d'un contrat d'une durée de cinq ans. Calculée selon le nombre d'hectares (entre 50 et 900 euros à l'hectare), cette indemnisation doit compenser les

coûts supplémentaires et manques à gagner de la transition écologique. Une nouvelle campagne a ainsi débuté en 2023 et s'étend jusqu'en 2027. Il existe deux types de mesures : les mesures localisées et les mesures systèmes. Les mesures localisées s'appliquent à l'échelle de la parcelle alors que les mesures systèmes couvrent l'ensemble de l'exploitation agricole.

Le Syndicat de l'Orge s'est porté volontaire pour ouvrir de telles mesures sur son territoire en 2023 en partenariat avec le SEASY (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines) afin de permettre aux agriculteurs de bénéficier d'aides pour la campagne 2023-2027. Les agriculteurs engagés participent donc activement à la préservation de la qualité de l'eau, à la biodiversité et à la bonne santé des sols. A ce titre, depuis 2023, ce sont donc 3 agriculteurs qui se sont engagés dans le dispositif des MAEC, exploitant des parcelles agricoles sur les communes de Boissy-le-Sec, Authon-la-Plaine et Étampes. Ainsi, deux agriculteurs ont choisi de souscrire à la mesure « Réduction des pesticides en grandes cultures ». Cette mesure améliore considérablement la qualité de l'eau, à la fois souterraine et de surface.

Un troisième agriculteur a quant à lui souscrit aux mesures « Création de prairies » et « Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique ». Ces dernières permettent d'instaurer un couvert pérenne sur 5 ans jouant ainsi le rôle de zone refuge pour plusieurs espèces locales d'oiseaux, de mammifères ou encore d'insectes. Également, cela permet diversifier les habitats présents et d'instaurer une mosaïque de paysages sur le territoire.

Vélorail de la Juine

Le Vélorail de la Juine, offre une expérience unique de découverte du patrimoine naturel et historique de la région. Ce parcours atypique permet aux visiteurs de parcourir une ancienne ligne de chemin de fer sur des vélos adaptés, propulsés par les cyclistes eux-mêmes, tout en profitant de paysages variés entre nature, rivières et anciennes infrastructures ferroviaires. Le trajet s'étend sur 12 kilomètres entre Saint-Cyr-la-rivière et le Mérévillois offrant une belle immersion dans la campagne essonnoise.



En 2024, le Vélorail de la Juine a organisé deux événements marquants en juin et octobre, permettant aux participants de découvrir ce parcours insolite dans une ambiance conviviale. Ces visites ont attiré de nombreux curieux, désireux de vivre une expérience originale tout en admirant les paysages environnants.

En 2025, un projet ambitieux verra le jour grâce à un partenariat avec le département de l'Essonne. Un bureau d'études a été chargé de mettre en valeur le patrimoine tout au long du parcours du vélorail. L'objectif est de mieux faire connaître les sites historiques, les points d'intérêt naturel et culturel qui jalonnent la voie, afin de renforcer l'attractivité de ce circuit tout en sensibilisant les visiteurs à la richesse du patrimoine local. C'est dans ce sens que l'Agglomération a conventionné avec le Département et le Comité Départemental du Tourisme.

Directions impliquées

- ✓ Direction des affaires culturelles
- ✓ Direction de l'aménagement et du développement durable
- ✓ Direction de l'eau des infrastructures et de l'assainissement



3 - ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Faisant de la réduction des inégalités pour tous une de ses priorités, l'agglomération œuvre au quotidien pour favoriser l'accès à l'emploi, sensibiliser les citoyens aux enjeux de solidarité, et développer des actions sur des thématiques de la santé et de la mixité sociale. Plusieurs leviers sont ainsi mobilisés, que ce soit en permettant le développement et la pérennisation d'associations à travers le versement de subventions, en sensibilisant et formant les publics, en mobilisant les partenaires publics et privés du territoire notamment autour du Programme local de l'habitat.

La maison de la justice et du droit



La Maison de la justice et du droit (MJD) offre un accueil gratuit et permanent, fournissant des conseils juridiques sur les droits et devoirs des personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs. Elle propose également un accompagnement pour l'exercice de droits ou obligations, avec des informations fournies par des professionnels du droit, tels que des avocats, notaires et greffiers, et organise plus de 20 permanences dans des domaines variés, comme la protection des majeurs ou les droits des femmes et des familles.

En 2024, la MJD a reçu 11 511 personnes, correspondant à 12 650 demandes. De plus, une permanence psychologique d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation a été mise en place dès janvier 2024, permettant un accès gratuit à l'accompagnement d'un psychologue pour les personnes nécessitant un soutien.

Convention de partenariat avec l'ADIL 91

L'ADIL 91 propose, gratuitement, des informations personnalisées en droit du logement lors de permanences de trois heures, organisées le 2e et 4e vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h30 (hors période estivale), soit 20 permanences annuelles. Ces conseils sont délivrés par un juriste spécialisé.



En 2024, l'agglomération a renforcé son partenariat avec l'ADIL grâce à une adhésion, permettant aux communes du territoire de solliciter directement l'Association pour soutenir les mairies. Chaque année, environ 100 personnes (96 en 2024) sont reçues pour être accompagnées dans leurs projets ou informées sur leurs droits et obligations. Parmi les personnes venues consulter, 44% étaient des personnes seules et 31% des couples avec enfants. En termes de statut de logement, 43,8% des consultants étaient locataires du secteur privé, 14,6% locataires du secteur social, 29,2% propriétaires occupants et 11,5% propriétaires bailleurs. Les thèmes les plus fréquemment abordés sont les rapports locatifs, la copropriété et le mal-logement, qui représentent à eux seuls 78% des demandes.

Projet social de territoire

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement du nouveau PST et de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), avec la mise en place de quatre groupes de travail :

- Petite enfance – enfance – handicap
- Animation vie sociale - accès aux droits et jeunesse
- Inclusion sociale et professionnelle
- Santé

Ces groupes ont réuni environ 60 professionnels pour réfléchir ensemble à un plan d'actions répondant aux besoins des habitants. Il a été surtout question d'associer les deux dispositifs (PST-CTG) pour éviter des doublons dans le pilotage et la mise en œuvre des actions. A cet effet, les nouvelles orientations stratégiques retenues sont :

- Favoriser la conciliation vie sociale/vie professionnelle
- Agir en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle
- Favoriser le développement d'une offre de prévention santé / soutenir les situations relevant du handicap

Ces orientations stratégiques se déclinent ensuite en une cinquantaine de fiches actions qui commenceront à être mises en œuvre en 2025.

Charte Inter-bailleurs de relogement



Dans le cadre des projets de renouvellement urbain comprenant la démolition, la reconstruction et la réhabilitation du parc des logements sociaux gérées par Les Résidences à Guinette et par I3F à la Croix de Vernailles à Étampes, une charte visant au relogement d'habitants de ces quartiers a été adoptée le 15 décembre 2022 en Conseil communautaire. Co-signée entre les 14 bailleurs œuvrant sur le territoire et la CAESE qui assure le suivi et la coordination du projet, cette charte comprend des engagements visant à garantir un relogement de qualité et s'inscrivant dans les objectifs de rééquilibrage du territoire. En application de la charte, en 2023 et avec un relogement initié depuis 2021, la CAESE a mis en place en coordination avec la ville d'Étampes des Groupes techniques de relogement mensuels afin d'accélérer le processus de relogement.

A Guinette : sur les 50 besoins de relogement des Résidences Yvelines Essonne, il reste à ce jour 12 ménages. (38 relogements effectués : 31 en 2023 & 7 en 2024.) / A la Croix de Vernailles : sur les 192 logements d'Immobilier 3F, il reste 65 ménages à reloger (48 relogés en 2024).

Charte locale d'Insertion pour les opérations du NPNRU

En 2024, le Conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre de la charte locale Insertion du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui a été signée de tous les acteurs avec conventionnement de partenariat entre la CAESE, la ville et la MEIF Paris Saclay pour accompagner le suivi de la clause sociale « insertion » avec notamment un facilitateur emploi.

Le Contrat de ville 2024-2030



En 2024, le contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » est exécutoire depuis le 11 avril 2024. C'est le 1^{er} document cadre signé par la Préfète de l'Essonne dans le respect du calendrier fixé. Ce Contrat de ville rédigé avec les signataires à savoir la ville, l'État, et le Département, s'appuie d'une part sur la redéfinition des objectifs nationaux et des périmètres des quartiers prioritaires, qui ont été arrêtés en décembre 2023, et d'autre part sur le séminaire partenarial qui a permis de définir et de prioriser des actions et enjeux opérationnels. Ce document structurant pour les quartiers prioritaires a été approuvé en Conseil communautaire et Municipal en mars 2024.

Les 5 axes du Contrat de ville, sont les suivants :

- Tranquillité et sécurité publique,
- Cohésion sociale et cadre de vie,
- Education et petite enfance,
- Emploi, insertion professionnelle et attractivité économique
- Enjeux transversaux : la transition écologique et la mobilité.

L'année 2024 a permis de clarifier la gouvernance du Contrat de ville et des différentes instances qui y sont liées pour une meilleure coordination de la démarche en faveur des citoyens concernés.

La convention fusionnée GUSP/TFPB 2025-2030

Fruit d'un travail partenarial, la convention 2025-2030 fusionnant la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti pour les bailleurs en périmètre de la nouvelle géographie prioritaire a été adoptée au mois de mars 2024 au Conseil communautaire.

Cette démarche d'intervention partenariale permet d'améliorer le cadre de vie des habitants par la définition cadrée de l'usage de l'abattement de la taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti pour les 4 bailleurs

présents en quartier politique de la ville à Étampes qui sont : Les Résidences Yvelines Essonne, Seqens, Immobilière 3F et Vilogia.

Fonds de participation des habitants – Attribution de subventions 2024



L'appel à projets pour le Fonds Participation des Habitants permet aux associations et aux établissements scolaires de contribuer à la réussite du Contrat de Ville en déposant des microprojets destinés aux habitants des quartiers prioritaires s'inscrivant dans les orientations du contrat de ville.

Il s'agit d'une dotation de l'Etat que la CAESE est chargée d'attribuer aux associations du territoire. En 2024, le fonds a permis de subventionner 4 projets :

- Fête intergénérationnelle des savoirs partagés portée par l'association Réseau d'Échange Réciproque de Savoirs (RERS) : 500euros
- Les soirées narratives portées par l'association Coup d'théâtre : 1 500 euros,
- Un moment pour nous par l'association les femmes de Télémile : 600 euros,
- Bien se garer dans son quartier par l'Union de Croix de Vernailles : 1 500 euros.

Attribution des aides dans le cadre de la programmation de la politique de la ville



La politique de la ville permet de mobiliser des crédits spécifiques, en complément des aides dites de droit commun, au bénéfice des habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV) avec pour objectif un accompagnement renforcé de ces territoires.

Les services de l'État, le Département, la CAF, la Ville d'Étampes, et l'agglomération octroient des financements pour soutenir des projets d'associations, des collectivités et des collègues impliqués dans les quartiers politiques de la ville et engagés auprès des habitants.

En 2024, 38 projets au total ont été déposés auprès des financeurs dont 28 sollicitant une subvention à la CAESE. Une enveloppe de 20 000 euros a été attribuée, pour co-financer 20 actions portées par 13 structures soit 5 projets de plus qu'en 2023.

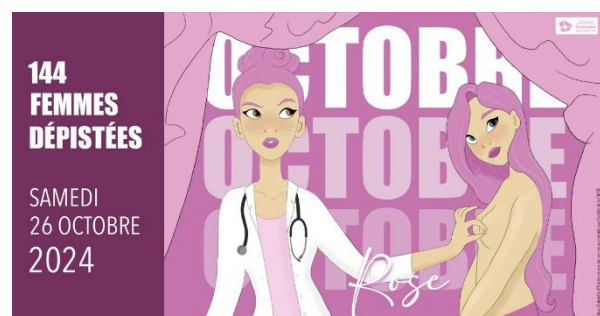
L'Agglomération s'engage dans la lutte contre le cancer du sein lors d'Octobre Rose

À l'occasion de la 30e édition d'Octobre Rose, neuf communes de l'Agglomération se sont activement mobilisées pour soutenir la lutte contre le cancer du sein.

Des actions sportives, festives et solidaires ont rythmé le mois d'octobre dans les villes d'Angerville, Le Mérévillois, Morigny-Champigny, Pussay et Saint-Escobille, avec des courses et des marches solidaires, ainsi que diverses animations.

À Saclas, une soirée Karaoké et tartiflette a réuni les habitants pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein.

À Étampes, en partenariat avec l'Agglomération le passage du mammbus a permis d'effectuer 144 dépistages mobiles gratuits. Le samedi 26 octobre, un village santé et un loto au profit de la Ligue contre le Cancer de l'Essonne ont également été organisés en centre-ville, offrant ainsi une belle occasion de solidarité et de sensibilisation.



Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé de l'Agglomération a été signé le 28 mars 2024 pour une durée de 3 ans. Son objectif est d'améliorer l'accès aux soins et la prévention pour les habitants. C'est une démarche qui vise également à faciliter la coordination des actions des acteurs locaux — collectivités, professionnels de santé, établissements et associations — pour répondre aux besoins spécifiques du territoire.

Il se concentre sur le développement d'une stratégie d'attractivité pour favoriser l'installation des professionnels de santé sur le territoire, sur le développement d'actions de prévention primaire auprès des habitants, sur la déstigmatisation des problématiques liées à la santé mentale et enfin sur la création d'un environnement favorable à la santé.

En 2024, quelques initiatives ont commencé à se déployer :

- La redynamisation du réseau des partenaires,
- La mise en œuvre des malles de téléconsultation dans 4 communes du territoire, en partenariat avec la CPTS PEPS (Professionnels Essonne Parcours Santé),
- Le déploiement de l'action de prévention buccodentaire dans 2 centres de loisirs du territoire, touchant près de 130 enfants du territoire,
- La formation de 59 professionnels de la petite enfance et de l'enfance sur le repérage des troubles du neurodéveloppement,
- L'enquête de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) réalisée auprès des professionnels de santé pour faire un état des lieux de l'offre de soins sur le territoire, avec des recommandations concrètes à mettre en œuvre en 2025, etc.

Gestion des demandes de logements sociaux et d'identification des demandeurs



Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur est une action du Programme Local de l'Habitat qui vise à assurer une meilleure information du demandeur et une meilleure égalité de traitement des demandes à travers une cotation objective.

En 2024, 1 formation ouverte aux secrétaires de mairies et aux guichets enregistreurs du territoire a été conduite avec les services de l'Etat pour rappeler les modalités de priorisation du public et le fonctionnement du service national d'enregistrement.



Convention intercommunale d'attribution du logement social 2025-2030

Depuis la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, les intercommunalités compétentes en matière de logement doivent se doter d'une Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L) qui élabore une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). Elle énonce les priorités qui s'imposent aux réservataires des logements et aux commissions d'attribution pour une durée de 6 ans.

L'agglomération par délibération du 26 mars 2019 a approuvé le document cadre de la CIL et sa Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2019-2024. Celle-ci arrivant à échéance, les groupes de travail ont été mis en œuvre en 2024 pour en assurer son actualisation sur la période 2025-2030.

Après l'actualisation du diagnostic territorial et des échanges partenariaux dans le cadre des groupes de travail, la CAESE a renouvelé la CIA. Elle s'appuie sur les bilans annuels d'attributions, les besoins de logement et relogement et les évolutions réglementaires (gestion en flux, mixité sociale). Elle vise les 3 objectifs suivants :

1. Préserver ou renforcer la mixité sociale
2. Equilibrer le peuplement aux différentes échelles territoriales
3. Favoriser l'accès au logement social des publics défavorisés

Les avis positifs formulés par les acteurs du territoire ont permis de renouveler la convention en Conseil communautaire du mois de novembre 2024.

Programme Local de l'Habitat – focus sur l'habitat indigne

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



En 2023, 503 logements ont été construits dont 196 sociaux

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat sur le territoire intercommunal, établi pour 6 ans soit 2023-2028 devenu exécutoire en janvier 2024.

Cette année a donc permis de travailler sur un sujet particulier et qui touche de nombreuses communes sur le territoire, l'habitat indigne. Dans ce contexte, le service habitat de l'agglomération a travaillé 9 mois de manière partenariale pour recueillir, tester, alimenter un support avec tous les liens vers des annexes téléchargeables et réutilisables pour conduire une procédure sur les thématiques de l'habitat indigne. Le 1^{er} Webinaire s'est déroulé le 10 octobre 2024. Ce webinaire à destination des élus et techniciens du territoire propose ainsi pas à pas les process et modèles types face aux situations rencontrées sur le terrain.

11 communes et 19 entreprises locales engagées dans la Dotation d'action territoriale (DAT) avec Break Poverty

Depuis 2022, la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud Essonne a établi un partenariat avec l'institut Break Poverty, une association loi 1901 dédiée à la prévention de la pauvreté chez les enfants et les jeunes en France, et à la promotion de solutions innovantes pour lutter contre le déterminisme social.

Dans ce cadre, l'Agglomération a mis en place une Dotation d'Action Territoriale (DAT), en collaboration avec l'institut, afin de mobiliser les entreprises locales et les acteurs publics aux côtés des associations dont les projets ont été retenus. Ce dispositif, fondé sur le mécénat social, se concentre sur trois priorités : le soutien à la petite enfance et à la parentalité, la prévention du décrochage scolaire, et l'accès au premier emploi.



Le 27 mai 2024, une conférence des maires a été organisée pour présenter la DAT et inviter les communes à s'engager, à l'instar de Brières-les-Scellés et Morigny-Champigny, qui avaient déjà exprimé leur volonté de participer. En 2024, 11 communes ont ainsi décidé de s'engager financièrement dans ces projets, contribuant à la mise en œuvre de 7 initiatives, dont 6 ont déjà démarré. Par ailleurs, 19 entreprises locales se sont engagées dans le cadre du mécénat pour soutenir ces actions.

L'École de la Deuxième Chance E2C

L'École de la Deuxième Chance (E2C) est un dispositif d'insertion destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification ni emploi. Elle propose une formation rémunérée afin de favoriser l'insertion professionnelle et la reprise d'une vie active. En 2024, des ateliers de sensibilisation ont été organisés par la Direction du Développement économique et emploi, faisant suite aux travaux

lancés en juillet 2023 avec la première cohorte d'une vingtaine de jeunes issus de l'antenne étampoise. Ces jeunes, souvent confrontés à des difficultés sociales et professionnelles, bénéficient ainsi d'un accompagnement personnalisé, visant à les préparer à leur avenir professionnel. L'E2C met l'accent sur des formations pratiques et adaptées, permettant à chaque participant de développer ses compétences et d'acquérir une expérience concrète pour faciliter son insertion dans le monde du travail.

Le rapport égalité femmes - hommes

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes, présenté en 2024 et basé sur les effectifs de la CAESE au 31 décembre 2023, révèle une féminisation marquée des effectifs de l'Agglomération. Sur les 352 agents recrutés sur des emplois permanents, 74 % sont des femmes (262) et 26 % des hommes (90). Cette répartition montre une prédominance féminine, notamment dans les filières administratives (77 %) et médico-sociales (98 %). Ces chiffres s'inscrivent dans une tendance générale observée au niveau national, où les femmes représentent 71 % des effectifs dans les fonctions publiques territoriales, selon les données de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) de 2022.

Le rapport souligne également que l'accès aux postes à responsabilité n'est pas une difficulté pour les femmes au sein de l'Agglomération, puisque 5 des 8 postes de direction sont occupés par des femmes. Ce constat est en accord avec les avancées observées au niveau national, où les femmes représentent désormais près de 40 % des cadres dirigeants dans la fonction publique territoriale (source : Observatoire des Inégalités, 2023). En parallèle, l'Agglomération a mis en place des actions concrètes en faveur de l'égalité entre les sexes, telles que la mobilisation des professionnels de la Maison de la Justice et du Droit pour soutenir les femmes victimes de violences conjugales, ou encore une programmation culturelle et des initiatives en petite enfance pour déconstruire les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge. Ces actions témoignent d'un engagement local en faveur de l'égalité, dans un contexte où, malgré des avancées, des inégalités demeurent à l'échelle nationale dans certains secteurs, notamment dans l'accès à des postes de décision ou à des emplois à responsabilité.

L'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération a d'ailleurs été sensibilisé en novembre 2024 à la problématique, au travers d'une journée de formation animée par le CNFPT sur le thème « Agir contre le harcèlement et les discriminations au travail et pour l'égalité femme-homme ».

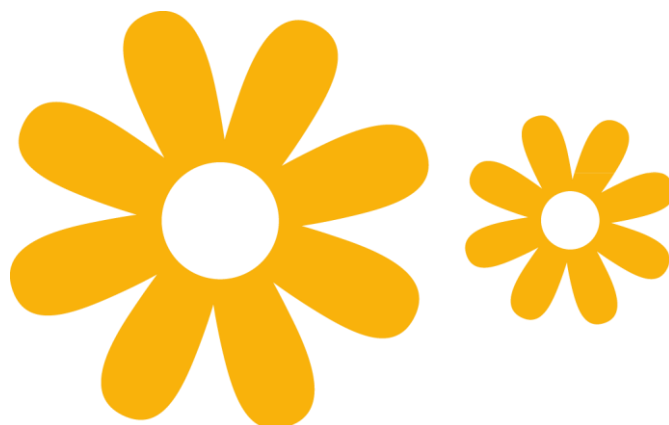
Partenariat avec les Bouchons d'amour Beaucerons

Le partenariat entre l'Agglomération et l'association « les bouchons d'amour Beaucerons » a été reconduit en 2024. Ce partenariat vise à récupérer des bouchons dans les sites accueillant du public de l'agglomération : les offices de tourisme intercommunaux d'Étampes et de Méréville, à l'Hôtel Communautaire et dans les accueils de loisirs.

L'ambition est d'accompagner les personnes en situation de handicap car la récupération puis la revente de ces bouchons pour être transformés en palette permet de financer des équipements spécifiques pour les sportifs porteurs de handicaps, améliorer les conditions de vie de personnes souffrant de handicaps... 6 600 bouchons ont été collectés sur l'ensemble des points de collecte de l'Agglomération depuis le lancement de l'opération !

Directions impliquées

- ✓ Direction des services à la population
- ✓ Direction du développement économique et de l'emploi
- ✓ Direction de l'aménagement et du développement durable
- ✓ Direction des ressources humaines



4 - FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE CITOYEN

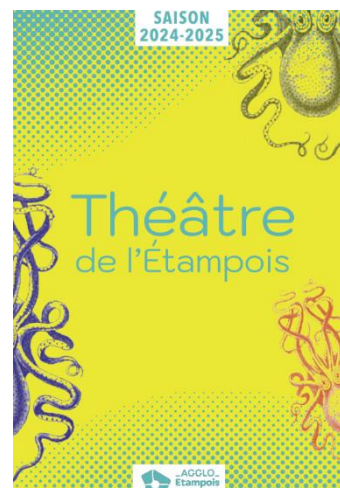
Le développement durable ne se limite pas uniquement à sa dimension environnementale. C'est pourquoi les Nations unies ont décliné 17 objectifs du développement durable transposés par la France en adaptant les objectifs aux spécificités nationales à travers l'Agenda 2030. Cela prend tout son sens lorsqu'on s'interroge sur l'homme et ses besoins. Construire un avenir durable dans une société avec des services publics équitables et efficaces qui répondent aux besoins du plus grand nombre est un enjeu majeur que l'agglomération s'attache à mettre en œuvre au quotidien.

Aussi, à travers sa programmation culturelle pour tous, un travail majeur pour l'accès aux accueils de loisirs pour tous, la capacité aux jeunes de se former, l'agglomération participe au quotidien au développement et à l'épanouissement des habitants du territoire.

Accès à la culture pour les personnes sourdes et malentendantes

L'année 2024 a été l'occasion pour le public du Théâtre Intercommunal de découvrir la pièce « *Sans faire de bruit* », un spectacle sur la surdité, accessible aux entendants comme aux malentendants et sourds grâce à des lunettes connectées permettant le surtitrage. Ce spectacle a été donné dans le cadre du festival Imago Art et handicap.

En parallèle le Cinéma Intercommunal Cinétampes a renforcé ses possibilités d'accueil des personnes en situation de handicap. La solution mise en place en janvier 2024 qui s'intitule « Audio Everywhere » propose 2 solutions d'accès. Pour y avoir recours, les spectateurs doivent venir avec leur smartphone ou tablette et se connecter au réseau wifi dédié.



- Pour les personnes en situation de handicap visuel, il s'agit d'une bande sonore dédiée que les spectateurs écoutent dans leurs écouteurs. Il s'agit d'un renfort de dialogues c'est-à-dire que les dialogues du film qui sont diffusés. Pour les personnes totalement malvoyantes il s'agit d'une piste en audiodescription.
- Pour les personnes en situation de handicap auditif, il est possible d'avoir accès aux sous-titrages du film sur leur smartphone ou tablette. Dans ce cas, ils peuvent assister à n'importe quel film, à n'importe quelle séance (dans la mesure, où il existe cette piste de sous-titrage) sans avoir à imposer les sous-titrages directement sur l'écran aux spectateurs sans handicap.

Des films français, uniquement, car tous les films étrangers sont présentés en version originale sous-titrée. Le coup de cette installation a été d'environ 5.000euros.

Accès aux loisirs pour les enfants en situation de handicap



Dans le cadre de son engagement en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap, la CAESE a signé plusieurs conventions de partenariats avec l'association AAPISE (Association d'Appui à la Participation, à l'Inclusion Sociale et Environnementale) œuvrant dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale depuis 1969.

Les actions concrètes menées sont les suivantes :

- **L'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme Eric Tabarly** : Trois enfants ont bénéficié d'une adaptation dans trois accueils de loisirs distincts, à titre gracieux. Deux d'entre eux ont pu intégrer nos accueils de loisirs. Par ailleurs, cette unité a accueilli l'ensemble de l'équipe du centre de loisirs pour une immersion, permettant ainsi aux animateurs de mieux comprendre les missions des professionnels spécialisés dans l'accompagnement des enfants autistes.
- **L'Institut Médico- Educatif « La Feuilleraie »** : Quatre enfants sont accueillis tous les mercredis matin pour partager des activités avec les enfants de l'accueil de loisirs de Valnay.
- **Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile « la Chalouette »** : Ce service a mis à disposition une éducatrice spécialisée pour sensibiliser l'ensemble des agents d'animation aux troubles du neurodéveloppement.

Ce partenariat, à forte dimension sociale, permet aux enfants accueillis dans des établissements spécialisés d'intégrer des structures de droit commun. Il favorise également la sensibilisation des enfants de nos centres de loisirs à la différence et contribue au développement de valeurs essentielles telles que le partage, l'entraide et la solidarité. Enfin, il permet aux agents d'animation de renforcer la

connaissance de ce public et de mieux appréhender l'accueil de ces enfants à besoins spécifiques, en adaptant leurs pratiques.

Partenariats entre la direction culturelle et d'Établissement Public de Santé Barthélémy Durand

Depuis le 13 novembre 2024, un partenariat a été établi entre la bibliothèque Diane-de-Poitiers et l'EPS Barthélémy Durand, un établissement psychiatrique spécialisé dans la prise en charge des patients adultes en psychiatrie. Ce partenariat vise à promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation en permettant aux familles des patients de participer à des activités éducatives. Chaque mercredi matin, des éducatrices du service de périnatalité de Barthélémy Durand accompagnent des adultes suivis, qui viennent avec leurs enfants, aux séances des "Racontines", des heures de contes pour enfants. Ces séances se déroulent dans une salle d'animation privatisée pour l'occasion. Cette initiative, qui fait office d'essai, constitue une belle opportunité d'intégration et de soutien éducatif pour des familles souvent marginalisées, tout en contribuant à une meilleure inclusion sociale des enfants dans un cadre de soutien adapté.

Par ailleurs le partenariat entre l'Établissement Public de Santé Barthélémy Durand (EPS) et le CINÉtampes, initié en 2018, a donné naissance au Psyné-Club, un cycle de projections trimestriel. Ce partenariat permet aux résidents de l'EPS de découvrir des films en avant-première et de participer à des débats enrichissants après chaque projection.

En septembre 2024, le concept du Psyné-Club a été redéfini afin d'assurer des projections en présence de l'équipe du film. L'objectif poursuivi est non seulement de favoriser les échanges entre les résidents et le public extérieur, mais en plus de leur offrir l'occasion de découvrir une programmation variée et susciter des discussions autour du cinéma avec les professionnels. Ainsi, dès le 23 septembre 2024, la projection du film *Belle enfant* s'est tenue en présence des comédiennes Marie Bohin et Cybèle Villemagne. Sur les 48 spectateurs présents, 34 venaient de l'établissement de santé. Ce moment convivial, qui se termine par un goûter, permet de renforcer les liens sociaux et de stimuler la réflexion autour des œuvres projetées.

Convention avec Initiative Essonne



La CAESE favorise la création, le développement et la transmission des entreprises au travers de la convention de partenariat nouée avec Initiative Essonne, association adossée à Initiative France, 1er réseau national de soutien aux entrepreneurs.

Via la cotisation annuelle de 0,20 euros par habitant de la CAESE, l'association assure les missions suivantes :

- Le financement des projets de création, de reprise, de développement d'entreprises, y compris les entreprises du secteur de la santé, par le biais de prêts d'honneur, permettant de faciliter l'obtention de prêts bancaires,
- L'accompagnement des entrepreneurs par une analyse économique et financière des projets, ainsi que la mobilisation de compétences économiques locales

Au cours de l'année 2024, 19 projets ont été accueillis, 9 ont été accompagnés, 7 financés.

Favoriser le lien entre les entreprises et les établissements de formation

Le partenariat entre l'Agglomération et le CLEE (Comité Local École-Entreprise) du bassin sud-Essonne se renforce, notamment grâce à l'implication des responsables du Bureau des Entreprises des lycées d'enseignement général et professionnel, chargés de consolider les liens entre les lycéens et les entreprises locales. Au-delà des actions menées directement auprès des élèves, le dispositif CLEE de l'Éducation nationale favorise la coopération entre entreprises, collectivités, enseignants et chefs d'établissement. Il contribue ainsi à développer les interactions entre l'école et le monde économique,

en facilitant la recherche de stages, l'organisation d'immersions en entreprise et l'intervention de chefs d'entreprise auprès des lycéens.

Le service Développement économique et emploi a participé à l'animation d'ateliers de sensibilisation des élèves de seconde au tissu économique local. Ces interventions ont permis aux élèves de mieux comprendre les dynamiques économiques de leur territoire et les opportunités professionnelles qui s'y rattachent. À travers des échanges et des présentations interactives, les lycéens ont pu découvrir la diversité des secteurs d'activité présents localement ainsi que les perspectives d'emploi et de formation.

Convention avec la Chambre des métiers de l'Artisanat d'Île de France



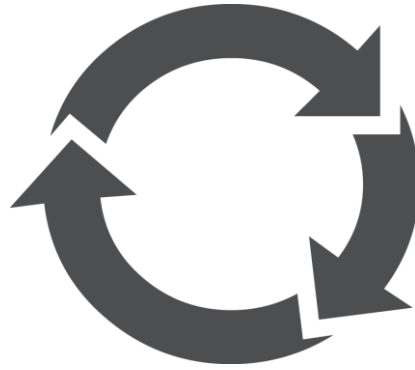
La convention entre La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Île de France (CMA IDF) et la CAESE a été renouvelée en 2024 pour l'année 2025 dans l'objectif de réaliser un nouvel événement de promotion et de valorisation des métiers d'art.

Cette convention permet de valoriser l'artisanat d'art du territoire, ses métiers et ses savoir-faire aussi bien auprès des jeunes que du grand public. L'idée était de mettre en lien les artisans des métiers d'art avec les jeunes afin de susciter des vocations et de développer l'apprentissage et/ou l'emploi dans ces filières.

Directions impliquées

- ✓ Direction des affaires culturelles
- ✓ Direction des services à la population
- ✓ Direction des ressources humaines
- ✓ Direction du développement économique et de l'emploi

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250324-CA-DEL-2025-005-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025



5 - CONTRIBUER A UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Produire moins de déchets et mieux les valoriser sont des défis qui nous attendent tous. La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Dans le cadre du Plan national de prévention des déchets 2021-2027, les orientations de la loi anti gaspillage alimentaire sont rappelées et déclinées régionalement dans le cadre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets qui fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction de déchets, de tri, de valorisation et réemploi.

L'agglomération s'engage au quotidien et essaye d'accompagner les changements de pratiques sur le long terme en favorisant les circuits courts, le compostage, la sobriété par la sensibilisation et par les actes.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)



Fin 2023, le programme d'action du PAT sud-Essonnes a été redéfini en vue de sa labellisation en niveau 2. Il porte sur deux thématiques (au lieu de 4 dans le programme précédent) : La restauration collective et la lutte contre la précarité alimentaire. La labellisation de niveau 2 reconnaît un Projet Alimentaire Territorial bien ancré sur son territoire, avec un diagnostic déjà réalisé, des actions déjà mises en place et un comité de pilotage établi.

Le nouveau programme d'action et la candidature ont été déposés auprès de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRIAAF) le 17 novembre 2023. Le PAT a été officiellement labellisé PAT de niveau 2 le 10 avril 2024 et le 17 mai, la CAESE a sollicité un financement *via* le fonds vert pour le financement de l'ETP. Une subvention de 12 500 euros a été obtenue.

La DRIAAF a informé les porteurs de PAT d'Ile-De-France de la publication d'un appel à projets permettant l'obtention de subvention pour soutenir les porteurs de PAT. Le PAT sud-Essonnes ayant été labellisé, l'administration a demandé à la CAESE de réaliser une « mise à niveau ». Cette démarche a consisté en un réajustement du programme d'action, des indicateurs et objectifs pour qu'ils correspondent à la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat.

Enfin, la CAESE a fait une demande de financement dans le cadre du programme LEADER pour l'étude de faisabilité de la cuisine centrale. Le dossier a été présenté au comité technique du Groupe d'Action Local en avril et au comité de programmation en juin. La Région a autorisé le démarrage anticipé du projet et la CAESE a notifié le marché le 13 novembre auprès du bureau d'études sélectionné.

Les paniers gourmands du territoire, une mise en avant du savoir-faire local

Les paniers gourmands proposés à l'office du tourisme de la région d'Étampes sont conçus pour mettre en valeur les produits du terroir local, avec une attention particulière portée sur le cresson de Méréville et la truite d'Éclimont, deux spécialités emblématiques de la région. Depuis 2019, les ventes de ces paniers ont montré une progression constante, enregistrant une augmentation de 5 % en 2024. Cette tendance témoigne de l'intérêt croissant pour les produits locaux et de l'attrait pour la richesse gastronomique du sud de l'Essonne. Ces paniers offrent ainsi une occasion de découvrir et de soutenir les producteurs régionaux.

Manger local au théâtre

L'équipe en charge du Théâtre intercommunal a travaillé toute l'année 2024 à la mise en place d'un nouveau type de carte pour l'alimentation des artistes. Ainsi, tous les repas les soirs ou jours de représentations sont assurés par un traiteur du territoire installé à Morigny Champigny qui propose plats et desserts complètement locaux et entièrement bios. Pour le reste du catering des partenariats ont été passés avec des acteurs du territoire tels que La Ferme des Hirondelles et la Ferme Ça pousse ou un brasseur d'Angerville afin d'assurer des catering 100% locaux. Les artistes sont d'ailleurs particulièrement sensibilisés à la démarche dès les contrats signés, et sur place, les produits et les noms des producteurs sont valorisés au travers d'affiches exposées dans les loges. Ce sont les mêmes prestataires qui assurent les pots avec les spectateurs qui ont lieu en marges des représentations.

Les repas de la restauration collective en crèche, assurés par une cuisine centrale

Depuis le début de l'année 2024, en changeant de prestataire de restauration collective pour ses crèches, l'Agglomération a fait le choix de proposer des repas plus frais et respectueux de l'environnement grâce à une cuisine centrale située à moins de 40 km, à Ris-Orangis (en Essonne) et dotée d'une légumerie permettant l'utilisation de produits frais, provenant de producteurs franciliens, à

hauteur de 80% dans la composition des repas. La CAESE a donc eu à cœur de sélectionner un prestataire s'engageant au-delà des exigences de la loi Egalim – qui impose des repas composés à 50% de produits durables, dont 20% certifiés en bio- : une sélection de produits choisis pour constituer les repas répond à l'exigence Label Rouge, aux Appellations d'Origines Contrôlées pour les fromages et au certificat de Pêche durable pour les poissons.

Rapport annuel d'activités 2023 de la CAESE sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés pour la ville d'Étampes et avec les syndicats



Le rapport annuel 2023 du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés présente un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet, à savoir l'organisation opérationnelle du service de collecte et de l'élimination, les tonnages traités et le coût du service public ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, avec pour objectif, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets.

Le RPQS concernant la gestion des collectes de la commune d'Étampes a fait l'objet d'une présentation en Commission consultative des services publics locaux le 14 octobre 2024.

L'ensemble de ces coûts a un impact important dans le coût global par rapport aux divers postes attribués au service, à savoir : la pré-collecte, collecte et le coût de traitement des déchets qui interviennent dans le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a délégué sa compétence collecte et traitement des déchets auprès de 5 syndicats sur 36 communes du territoire.

L'ensemble des rapports des syndicats sont disponibles sur leurs sites internet respectifs.

Actions de sensibilisation sur le thème des déchets et de l'environnement



La CAESE met en œuvre, chaque année, des animations à destination du public. Elle dispose d'un catalogue d'animations sur le thème des déchets à l'attention des scolaires et accueils de loisirs, et sensibilise le grand public à travers des stands et des ateliers divers.

Ateliers avec les scolaires

Durant l'année 2024 et comme chaque année, les écoles de la ville d'Étampes ont bénéficié d'animations diverses : ateliers papier recyclé, jouets, musique verte, Qu'est-ce qu'un déchet ? et compostage. Au total, plus de 364 enfants ont participé à des ateliers, c'est près de quatre fois plus qu'en 2023.



Toutes ces animations ont été faites avec l'association Connaître et Protéger la Nature (CPN) Val de Seine. De plus au sein de l'accueil de loisir d'Angerville, une animation autour du développement durable a été réalisée sur le thème du papier recyclé.

Stands de sensibilisation et animations tout public

En 2024 la CAESE a mis en place un stand de sensibilisation pendant la Foire de l'Essonne, comme chaque année, mais elle a aussi sensibilisé à travers des stands sur les marchés, notamment à la Croix de Vernailles. Au total, plus de 150 citoyens ont été sensibilisés à la nécessité de trier les biodéchets.

De plus, la CAESE a co-financé le projet de la Recyclerie Ephémère dans le quartier de Guinette cette année (voir un peu plus loin p.36), touchant ainsi des centaines de citoyens.

Nouveaux marchés de collecte et de pré-collecte : ce qui a changé en 2024

Les optimisations dans les marchés de collecte et de pré-collecte qui ont été passés aux cours de l'année 2023 ont porté leurs fruits en 2024.

Acquisition du parc de bacs individuels

Le marché de pré-collecte des conteneurs individuels a évolué. L'agglomération a fait le choix d'acheter le parc de bacs de collecte et de passer sur un marché d'achat maintenance. Cette opération a permis de réduire le coût annuel de 20% sur cette dépense. Par ailleurs, l'Agglomération a exigé que les conteneurs, mais aussi toutes les pièces détachées de réparation soient prioritairement des éléments d'occasion, des roues aux couvercles.

Optimisation des fréquences de collecte

Dans le cadre du nouveau marché de collecte qui intègre la collecte des biodéchets, une diminution des fréquences de collecte a été décidée. Cette modification est effective depuis le 1^{er} janvier 2024. Cette décision a été basée sur une étude qui a montré que seuls 38% des bacs étaient sortis lors des collectes. Plusieurs objectifs étaient ainsi poursuivis : permettre une meilleure organisation technique, diminuer les émissions de gaz à effets de serre en réduisant le nombre de déplacement de camions, encourager la pratique du compostage domestique et permettre une réaffectation judicieuse des ressources financières nécessaire à la mise en place de points de collecte de déchets alimentaires et de manière plus générale de l'évolution des coûts de traitement en lien avec l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes.

Expérimentation de la collecte des biodéchets en apport volontaire

Depuis le 1^{er} juillet 2024, la ville d'Étampes a lancé une expérimentation de collecte des biodéchets, en conformité avec la loi AGECE (loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), qui impose aux collectivités d'instaurer une collecte séparée des biodéchets d'ici 2025. Cette initiative, pilotée par la Communauté d'Agglomération, vise à optimiser la gestion des déchets et réduire l'empreinte carbone de la ville.

Pour déployer le tri à la source des déchets alimentaires, plusieurs solutions techniques ont été mises en place en 2024 dans la commune d'Étampes. Depuis juillet 2024, les habitants de la résidence de la Croix de Vernailles et du centre-ville disposent de 9 points de collecte des biodéchets sous forme d'abri-bacs, collectés une fois par semaine. Ces équipements, fabriqués à partir d'acier 100 % recyclé et garantis 100 % recyclables, seront progressivement déployés en 2025 et 2026.

Par ailleurs, cinq commerçants de la ville se sont portés volontaires pour expérimenter le tri des déchets alimentaires. Parmi eux, une boulangerie, un traiteur et trois restaurants, qui ont été dotés de bacs dédiés, verrouillés, et collectés chaque semaine depuis décembre 2024. Entre juillet et décembre 2024, 4,8 tonnes de biodéchets ont été collectées. Ces déchets alimentaires, collectés séparément des autres ordures ménagères, sont acheminés vers une unité de méthanisation où ils sont transformés en biogaz et en fertilisant organique. Ce processus permet de produire de l'énergie renouvelable tout en



contribuant à la réduction de la pollution. L'objectif de cette initiative est également de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets organiques et à leur valorisation en circuit court.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



171 composteurs fournis pour des habitats individuels

201 personnes formées

Le compostage individuel et collectif

Depuis 2018, la CAESE forme les habitants du territoire et offre des composteurs aux étampois. Cette année, ce sont 171 composteurs qui ont été distribués et plus de 201 personnes qui ont été formées au compostage individuel via la formation « Tous au compost » dispensée par l'apprenti maître-composteur de la CAESE.

Compostage dans les écoles et centres de loisirs

L'année 2024 a été l'année de préparation à la reprise par l'Agglomération de la gestion du tri des déchets alimentaires dans les écoles. En décembre, 19 bacs de 120L ont ainsi été distribués, avec l'objectif de collecter les biodéchets une fois par semaine, permettant de recueillir jusqu'à 2280L de biodéchets. L'année 2025 sera l'année des premiers retours sur le fonctionnement de ces collectes, sur les volumes collectés et la qualité du tri.

Déploiement des colonnes aériennes en centre-ville

L'Agglomération a déployé en centre-ville d'Étampes 18 points d'apport volontaire aérien afin d'améliorer la qualité de tri des emballages en centre-ville. En effet, les camions de collecte des emballages qui circulaient en centre-ville étaient systématiquement déclassés en centre de tri, dégradant les ratios de collecte d'emballage. Depuis cette évolution, ils sont maintenant acceptés. De nombreux dysfonctionnements ont impacté le début de la mise en place de cette expérimentation, mais des améliorations permettront à termes d'améliorer la qualité de la collecte et du volume à capter.

Exemplarité de l'agglomération : le tri sélectif et compostage dans les bâtiments

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Afin de développer le tri des emballages au sein de la CAESE, une étude a été effectuée au sein de l'ensemble des bâtiments afin qu'ils soient dotés d'équipements nécessaires à la collecte de ces déchets en 2023, 4 établissements ont été dotés des équipements nécessaires et les agents d'entretiens ont été formés. L'action devait être finalisée en 2025.

2024 a également été l'année de mise en place d'un bioseau à la l'Hôtel d'Agglomération de la CAESE, il permet de réduire le volume des poubelles d'ordures ménagères en fournissant un meilleur exutoire aux restes de repas des agents après le temps de restauration du midi, ou d'autres événements.

Recyclerie éphémère

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



La Ressourcerie Ephémère, située dans le quartier de Guinette à Étampes est une action initiée en 2018 et qui a été reconduite en 2024 par la Recyclerie du Gâtinais. Cette action est co-financée par les bailleurs les Résidences Yvelines-Essonnes, l'Union Européenne, la sous-préfecture d'Étampes et la CAESE. L'objectif est de promouvoir la réduction des déchets et la valorisation des objets du quotidien. En offrant une seconde vie aux articles, la Recyclerie du Gâtinais par cette action s'impose comme un acteur clé de la préservation de l'environnement.

La Ressourcerie Ephémère s'est tenue du 28 août au 21 septembre dans un logement situé au cœur du quartier de Guinette et a proposé à la vente

une variété d'articles de seconde main allant des meubles aux vêtements, en passant par les équipements électroniques à des prix très abordables. Cette opération a généré 679.10 euros de recettes.

Pendant les 16 jours de l'évènement les habitants ont aussi pu déposer dans un camion dédié les objets dont ils n'avaient plus besoin, permettant de récolter 7.57 tonnes d'objets.

La recyclerie s'est également engagée dans des actions éducatives en sensibilisant la population aux enjeux de la gestion des déchets et en organisant 9 ateliers différents, dont 4 axés sur le réemploi et 1 sur la sensibilisation aux déchets. Cette dimension de l'action renforce le lien social et encourage une démarche citoyenne active.

Foire de l'Essonne verte



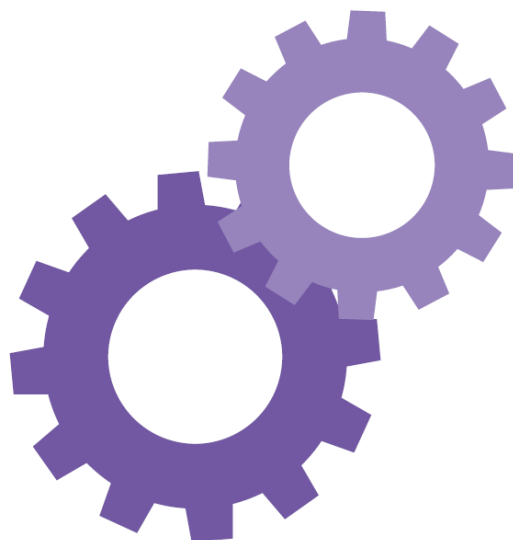
La Foire de l'Essonne verte s'est déroulée du 7 au 9 juin 2024 à l'île de loisirs d'Étampes. Cette 75^e édition a été l'occasion d'un tournant puisque la disposition des stands a été revue pour mettre en avant les producteurs en les installant à côté des foodtrucks. Ainsi, les tables mises à disposition pour pique-niquer ont également profité à la dégustation in situ des produits du territoire. Ce sont plus de 80 exposants qui sont venus présenter leurs produits et projets à un peu plus de

10 000 visiteurs en ce long week-end particulièrement ensoleillé. Des ateliers et animations ont ponctué ces trois jours de festivités où les visiteurs ont pu découvrir les produits locaux, (re)découvrir les nombreuses facettes du métier d'agriculteur. La foire a été l'occasion de faire un concours permettant aux visiteurs de gagner un panier garni de producteurs locaux pour faire connaître le Projet Alimentaire Territorial.



Directions impliquées

- ✓ Direction de l'aménagement et du développement durable
- ✓ Direction de la communication
- ✓ Direction des affaires culturelles
- ✓ Direction des services à la population



6 - PROCESSUS PARTICIPATIFS, GOUVERNANCE ET EVALUATION

Au service du territoire et des citoyens, l'agglomération œuvre pour structurer les projets, et articuler les stratégies afin de donner du sens à son action et répondre aux attentes de ceux qui vivent, travaillent ou viennent découvrir le territoire. Pour ce faire, l'Agglomération compte s'appuyer sur les partenaires et l'expertise des élus et des citoyens pour porter des projets en accord avec les volontés des usagers du territoire puisque les choix aujourd'hui porteront leurs effets parfois pour des décennies. Ces projets font écho à l'ensemble des enjeux du développement durable déclinés dans ce rapport et notamment les stratégies à envisager pour les 20 prochaines années afin d'être au rendez-vous des enjeux nationaux à décliner pour le territoire.

Contribution au SDRIF-E



L'aménagement du territoire de la Région Île-de-France est régi par un Schéma Directeur appelé SDRIF. Datant de 2013, la Région a initié sa révision pour le faire évoluer vers un Schéma Directeur avec une portée Environnementale avérée, autrement appelé SDRIF-E. Cette révision débutée en 2021 s'achèvera début 2025, après son passage en Conseil d'État.

Ce document définit les orientations concernant l'occupation des sols franciliens, afin d'encadrer la croissance urbaine et favoriser le rayonnement international de la région. L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2050.

La Région Île de France a pour cela choisi d'orienter sa stratégie de gouvernance territoriale en fonction de trois principes : le Zéro artificialisation nette (ZAN), le Zéro émission nette (ZEN), et l'économie circulaire mettant ainsi l'accent sur les problématiques environnementales.

La révision du SDRIF-E se fait sur la base d'une large concertation, pour laquelle la CAESE avait transmis ses attentes en 2022.

Au cours de l'année 2023 l'agglomération a réalisé une analyse des impacts du SDRIF-E sur son territoire et a transmis ses remarques à la Région. Cette analyse s'est traduite par des demandes d'évolutions du document pour le territoire dans le cadre de l'avis formulé par les personnes publiques associées.

Par ailleurs, l'Agglomération a fait un additif lors de l'enquête publique menée du 1^{er} février au 16 mars 2024 pour demander un décalage de la demi-pastille située sur un site classé à Morigny-Champigny et assurer ainsi les opportunités de développement économique essentiel au dynamisme de l'Agglomération.

En amont de l'approbation du document par l'instance régionale, un point d'attention a été porté concernant les éléments suivants afin qu'ils soient intégrés dans la version finale du document :

- Le rétablissement du trèfle au niveau de l'île de loisirs,
- Le décalage de la demi-pastille de Morigny-Champigny d'un cran vers l'est comme demandé.
- Le prolongement du front vert, le long de la voie ferrée.

Ainsi, en application de ces éléments, la capacité d'urbanisation sera de 10ha, scindés de part et d'autre de la voie ferrée.

Le SDRIF-E a été approuvé par l'instance régionale le 11 septembre 2024 et est actuellement en attente d'une date concernant son étude en Conseil d'État pour son approbation finale.

Le projet de territoire 2024-2034



Fruit de deux ans de travail pour imaginer un futur désirable pour le territoire, le projet de territoire a fait l'objet d'une délibération le 18 décembre 2023.

L'armature du projet de territoire est construite autour de 3 grandes ambitions articulées avec 9 axes prioritaires décomposés en 30 actions opérationnelles.

Ce document a pour vocation - au regard du diagnostic mené - : de mettre en avant les forces et les faiblesses identifiées sur le territoire, de rendre lisibles les évolutions à mettre en œuvre pour répondre aux défis des 10 prochaines années, de rendre plus attractif le territoire et lui apporter de la résilience face aux enjeux climatiques et sociétaux.

Afin d'apporter un regard objectif sur le chemin parcouru par l'Agglomération pendant ces 10 ans, un travail a été mené pour créer une série d'indicateurs permettant de mesurer les avancées du projet.

Un premier bilan a été présenté en Commission territoire le 4 décembre 2024 ainsi que la série d'indicateurs. Une nouvelle présentation doit être organisée à la fin du 1^{er} trimestre 2025 pour présenter les évolutions et chiffres de 2024.

Convention Opération de Revitalisation de Territoire



L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été créée par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN). Cette Opération a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et locaux commerciaux ou artisanaux, ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Une seule ORT est possible à l'échelle d'un territoire intercommunal. Ainsi, la CAESE accueillant deux dispositifs (ACV et PVD, déclinés dans les paragraphes ci-dessous), l'Agglomération a adopté le 18 décembre 2023, une convention cadre unique dite « chapeau ».

Dans les faits, cette convention « chapeau » permet diverses évolutions des périmètres d'intervention des projets Action cœur de ville et Petites villes de demain, et l'opportunité d'en intégrer de nouveaux afin d'assurer une articulation. Cette convention précise les orientations globales en lien avec les enjeux de l'Agglomération et les modalités de gouvernance.

Le COPIL annuel réglementaire s'est déroulé le 19 décembre 2024. Conformément à la convention cadre, il a réuni tous les partenaires associés à la démarche. Il a permis de faire le point sur l'avancement des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, mais aussi de porter un point d'attention sur les actions transversales de l'Agglomération, notamment autour de la mobilité et du permis de louer, en lien avec le Programme Local de L'Habitat (PLH).

Avenant au projet Action Cœur de Ville (ACV)

Le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Après une convention cadre signée en 2018, un premier avenant a été réalisé en 2020 puis un second en 2023 pour prolonger la convention jusqu'en 2026 et mettre à jour les projets inscrits dans le cadre du dispositif action cœur de ville.

La signature du présent avenant a confirmé l'engagement de la Ville d'Étampes et de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonnes (CAESE) à poursuivre le déploiement du programme ACV engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

Plusieurs instances se sont déroulées au cours de l'année 2024 afin de faire un état des avancées des projets en cours :

- Projets urbains :
 - o Construction de 36 logements – Rue Saint-Jacques avec objectif d'attirer de nouveaux habitants et de revitaliser les espaces urbains centraux.
 - o Transformation de l'ancienne galerie commerciale en centre de santé pluridisciplinaire. Le futur centre regroupera 7 praticiens (ophtalmologistes et dentistes).
- Extension de l'école André Buvat ; Projet éducatif prioritaire, répondant à la croissance démographique locale. Extension de 3 classes, attendue pour la rentrée 2025.

- Valorisation touristique de la Tour de Guinette ; Etude en cours pour la mise en valeur du monument historique. Recherche de financement en cours.

Programme Petites Ville de Demain (PVD)

Le dispositif PVD vise à soutenir les villes de moins de 20 000 habitants sur la période 2020-2026. Il permet aux communes lauréates de concevoir et concrétiser leurs projets de redynamisation de centre-ville autour des thématiques transversales de la mobilité, de l'habitat, de la transition écologique ou encore de l'emploi.

Ainsi, Angerville fait partie des 10 communes essonniennes désignées lauréates en 2021. La commune bénéficie donc d'aides d'ingénierie et l'accès au club PVD pour parfaire et développer son plan d'actions, validé via la signature de la convention en mars 2023.

En 2024, ce plan d'actions permet la réalisation des projets suivants :

- Amélioration de l'espace public :
 - o Réfection des places du centre-ville dont l'objectif est de redynamiser le centre-ville en facilitant l'accès aux commerces et services.
 - o Création d'un corridor écologique – Avenue Henri Renard
 - o Végétalisation du centre-ville ; Ce programme établi sur la période 2023-2025 vise à enrichir le patrimoine végétal de la commune en plantant 54 arbres, 1600 graminées et 250 arbustes apportant ombre et fraîcheur aux espaces publics.
- Mobilités douces : Mise en œuvre de solutions favorisant les déplacements non-motorisés (infrastructures cyclables, sécurité, promotion des alternatives à la voiture)
- Développement de la biodiversité en milieu urbain permettant d'intégrer des éléments naturels dans les espaces construits (réduction des îlots de chaleur, cohabitation entre environnement urbain et espèces locales, etc....)

Programme Villages d'Avenir

Dernier né des dispositifs de l'État pour accompagner le développement des communes de moins de 3 500 habitants, plusieurs communes de l'Agglomération sont lauréates : Abbéville-la-Rivière, Authon-la-Plaine, Chalou-Moulineux, Fontaine-la-Rivière, Le Mérévillois, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Pussay et Saint-Escobille.

Par ce biais, l'État, via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) participe et accompagne les projets communaux sur le volet ingénierie.

Une réunion a été organisée dans les locaux de l'Agglomération pour présenter la chargée de mission « Villages d'Avenir » pour le territoire essonmien le 03/07/2024.

Premiers pas vers un budget vert

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 et son décret d'application introduit pour les collectivités de plus de 3 500 habitants une nouvelle « annexe environnementale des collectivités locales » dans les documents budgétaires à savoir « le budget vert ».

Ce document doit permettre de valoriser et de classer les dépenses d'investissement réalisées ou prévues au BP selon leur impact sur l'environnement en déterminant le caractère neutre/favorable ou défavorable par rapport à 6 axes environnementaux définis.

La mise en œuvre est progressive, et impacte dans un premier temps le compte administratif 2024 uniquement sur un certain nombre de « comptes budgétaires » et uniquement pour le volet « atténuation au changement climatique ». Pour 2025 les dépenses en investissement du budget

principal et du compte administratif seront analysées au regard du premier axe « l'atténuation au changement climatique » et du sixième axe « la préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ».

Ce travail, doit permettre à terme l'analyse des dépenses aux diverses étapes budgétaires, et d'avoir un regard sur les choix budgétaires sous le prisme des enjeux écologiques.

Projet Partenarial d'Aménagement de la RN 20 (PPA RN20)



La RN 20 traverse des territoires très divers du nord au sud de l'Essonne sur une cinquantaine de kilomètres et supporte des fonctions multiples : transit, notamment poids lourds, cabotage et desserte, transports collectifs... Elle est à la fois une source de nuisances et une infrastructure essentielle pour ces territoires.

L'Etat, la Région, le Conseil départemental 91, l'EPFIF, 4 intercommunalités et 26 communes partagent des convictions qui les ont amenés à se réunir dans ce contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) pour la RN 20, en définissant des actions à mener pour imaginer son évolution.

Le premier comité de pilotage s'est tenu le 9 mars 2023 à la Communauté de Communes entre Juine et Renarde, qui a assuré la Présidence tournante de la gouvernance sur l'année 2023. Les services de l'État ont par ailleurs validé l'accompagnement du projet pour un montant de 350 000 euros pour une estimation du coût du projet de 960 000 euros.

En 2024, la co-présidence est revenue à la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération (CACEA). Un COPIL a été organisé le 9 décembre 2024, présentant les avancées de l'année.

Une convention de groupement de commandes, co-financée par le Département de l'Essonne et les intercommunalités signataires a été corédigée afin de cadrer le travail du groupement de bureaux d'études sélectionné par le Département de l'Essonne et représenté par AUC pour porter ce projet. Cette convention s'appuie sur 4 missions permettant de travailler la cohérence de cette dorsale du nord au sud.

En 2025, la co-présidence sera assurée par la Communauté Paris Saclay (CPS).

L'Agglomération se mobilise par la mise en œuvre d'un schéma directeur des mobilités douces



Dans la continuité de l'adoption du projet de territoire, l'Agglomération a créé un poste de chargé de mission mobilité qui, doit porter l'ensemble des enjeux liés à la mobilité au sein de l'Agglomération.

C'est dans ce cadre que l'Agglomération a candidaté au Programme AVELO3, porté par l'ADEME. Ce programme permet aux lauréats de bénéficier d'aides et de subventions pour la réalisation de projet en lien avec les politiques cyclables. Défini en quatre axes, ce programme a permis à l'agglomération d'obtenir 154 700 euros sur 36 mois répartis comme suit :

- Axe 1 – Développement d'une stratégie d'aménagements cyclables : 33 000euros (dont le schéma directeur cyclable de la CAESE s'intègre dans cet axe).
- Axe 2 – Expérimentation de services vélo : 50 000euros
- Axe 3 – Animation et promotion de politiques cyclables : 22 200euros
- Axe 4 – Recrutement d'un chargé de mission « vélo » : 49 500euros

Un comité de pilotage de lancement a été organisé avec l'ADEME pour cadrer le travail du chargé de mission mobilité le 28 novembre 2024.

Enfin, fin 2024 le bureau d'études devant accompagner l'Agglomération pour la réalisation de son schéma directeur cyclable a été sélectionné. Divisée en trois phases de travail (Diagnostic, élaboration de scénarios, définition du plan d'actions), la procédure devrait durer entre 13 et 18 mois.

Schéma de cohérence territorial valant plan climat air énergie territoire

Le Schéma de Cohérence Territorial valant plan climat air énergie (SCoT-AEC) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Outil stratégique pour le territoire, il assure la liberté d'organiser son développement dans le respect du SDRIF-E et des autres documents supra-communaux de planification et d'urbanisme qui s'imposent à lui.



Il vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte à la fois les besoins des habitants, les ressources du territoire et conjugue les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols). La première étape a consisté à rencontrer l'ensemble des maires du territoire en 2023.

Par arrêté préfectoral du 25 avril 2024, le Préfet de l'Essonne a validé le périmètre d'application du futur SCoT-AEC de l'agglomération, permettant à l'Agglomération de délibérer, le 17 juin 2024, la prescription d'élaboration du premier SCoT-AEC du territoire. Cette délibération faisant office de point de départ de la procédure.

Dans ce cadre, le groupement de bureaux d'études devant accompagner l'Agglomération dans l'élaboration de son SCoT-AEC a été sélectionné en décembre 2024. Une réunion de présentation du groupement et de lancement technique de la procédure est prévue le 29 janvier 2025.

Directions impliquées

- ✓ Direction de l'aménagement et du développement durable
- ✓ Direction du développement économique et de l'emploi
- ✓ Direction des affaires culturelles

INDICATEURS

Les indicateurs présentés sont initialisés cette année dans le cadre du projet de territoire en grande partie et pourront être assortis d'objectif l'année prochaine

N°	Intitulé	Initialisation des indicateurs	Unité	Commentaire
S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE TERRITOIRE				
1	Production d'énergie renouvelable sur le territoire	199	GWh	Donnée 2021 (IPR) - Soit 21,6% de la consommation d'énergie du territoire
2	Nombre de conseils et d'accompagnement personnalisés réalisés sur la CAESE en direction des particuliers et des copropriétés	465	Globaux et MAR/an	Donnée 2024
PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE				
3	Etat de réalisation des investissements programmés	29,67%		Montant programmé : 8 429 666 € Montant réalisé : 2 500 684 € Attention 2023 année de fusion des budgets
4	Etat de réalisation des investissements programmés	38,77%	Taux de réalisation investt	Montant programmé : 1 090 033 € Montant réalisé : 422 618 € Attention 2023 année de fusion des budgets
5	Nombre de conformités à la suite d'une vente ANC	41	conformités	Diag réalisation (habitations neuves + réhabilitations) - données 2023
ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS				
6	Nombre de logements construits/an (dont nombres de logements sociaux)	503 (196 LLS)	Igt/an	Données 2023
7	Nombre de personnes reçues à la MJD	11 511	consultation /an	Données 2024
8	Nombre de praticiens libéraux	132	praticiens/an	Données 2023
9	Evolution annuelle du nombre de praticiens libéraux par spécialité, par rapport à N-1	-6	praticiens/an	Données 2023
10	Fréquentation annuelle du service TAD CAESE + enquête de satisfaction	12730	uti/an	TAD journée = 8170 (5547 entre le 01/08/2022 et le 31/03/2023) TAD nuit = 4560 (12,6 par jour)
FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE CITOYEN				
11	Partenariat avec les acteurs économiques, de l'emploi et de la formation : nombre d'actions mutualisées	4		4 Actions mutualisées avec les établissements d'enseignement : collège de Guinette Etampes, collège Condorcet Dourdan, CFA Moulin de la Planche Ormoy la Rivière, Lycée Geoffroy St Hilaire Etampes - données 2023
12	Indicateurs de fréquentation des programmations/spectacles itinérants diffusés sur le territoire	2323	spec/visit/an	Ce chiffre inclut les représentations scolaires et les représentations tout public : 867 spectateurs en scolaire et 1456 spectateurs en tout public en 2023
13	Nombre de visites guidées conçues et/ou commercialisables/an	34	pdts/an	Donnée 2023
CONTRIBUER A UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES				
14	Poids des biodéchets collectés sur Étampes	4,8	tonnes	Donnée Juillet/Décembre 2024
15	Nombre de composteurs fournis sur Étampes	171	composteurs	Donnée 2024
PROCESSUS PARTICIPATIF/GOVERNANCE/EVALUATION				
16	Nombre de réunions de concertation réalisées avec les habitants, associations ou toutes autres structures du territoire dans le cadre de l'élaboration du SCoT-AEC	8	réunions	8 réunions avec les élus en 2023

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de la maîtrise de l'énergie
ADIL : Association Départementale d'Information sur le Logement
CAESE : Communauté d'Agglomération de l'Étampeois Sud-Essonne
CAF : Caisse d'allocations familiales
CC du Pithiverais : Communauté de communes du Pithiverais
CCAS : Centre communal d'action sociale
CCEJR : Communauté de communes entre Juine et Renarde
CGCT : Code Général des collectivités territoriales
CCVE : Communauté de communes du Val d'Essonne
CD91 : Conseil départemental de l'Essonne (91)
CLEE : Comité Local École Entreprise
CMA IDF : Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Île de France
CNFPT : Centre national de formation de la fonction publique territoriale
CPN Val-de-Seine : association membre du réseau international des clubs Connaître et Protéger la Nature
CPTS : communautés professionnelles territoriales de santé
DAT : Dotation d'Action Territoriale
DEAI : Direction de l'Eau, de l'Assainissement et des Infrastructures
DRIAAF : Direction Régionale Interdépartementale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
EPFIF : Etablissement public foncier d'Île-de-France
GEMAPI : correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
GWh : Giga Watt heure
IGP : Indication géographique protégée
KWhEP : kilowatt/heure d'énergie primaire
LEADER (programme) : Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
LED : light-emitting diode
MAR : Mon Accompagnateur Rénov'
ONU : Organisation des nations unies
ODD : Objectifs de développement durable
ORT : Opération de revitalisation de territoire
PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PAT : Projet alimentaire territorial
PNRGF : Parc naturel régional du Gâtinais français
PLU : Plan local d'urbanisme
QPV : Quartiers Politique de la Ville
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques Biodiversité
MEIF : Maison Emploi insertion Formation
MJD : Maison de la justice et du droit
RER : Réseau Express Régional
RPQS : Rapport prix et qualité du service public
RPQSP : Rapport prix et qualité du service public d'Assainissement collectif
SCOT-AEC : Schéma de cohérence territoriale valant Plan Climat Air Énergie
SDRIF-E : Schéma Directeur Environnemental de la Région Ile-de-France
SEDRE : Syndicat d'élimination des déchets de la région d'Étampes
SEASY : Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines
SIEGE : Syndicat Intercommunal de l'énergie du Grand Étampois
SIARJA : Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et affluents

SICTOM RA : Syndicat intercommunal de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région d'Auneau

SIRTOM : Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la Région de Milly-la-Forêt

SIREDOM : Syndicat pour l'innovation, le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères

SITOMAP : Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers

STEU : Stations de traitement des eaux usées

Kteq CO₂: Kilotonne équivalent CO₂

ZAE : Zone d'activités économiques

ZAN : Zéro artificialisation nette

ZEN : Zéro émission nette



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE)

76 rue Saint-Jacques
91510 Étampes

